

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMITE NATIONAL DE SUIVI-
EVALUATION DANS LE SECTEUR
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE
(O M S)

CENTRE INTERNATIONAL
DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT (CIR)

**RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL SUR LA
GESTION ET LA MAINTENANCE DES OUVRAGES
DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT AU NIGER
(Tenu à Kollo du 07 au 10 décembre 1998)**

Version Finale

Niamey, 8 janvier 1999

824 NE99-19311

1950

1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960

1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980

1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000

AVERTISSEMENT

Le présent rapport est la version définitive dans laquelle ont été prises en compte les suggestions du comité national de suivi et évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement après la soumission d'un rapport provisoire.

Ce document a été rédigé par l'équipe de consultants composée de:

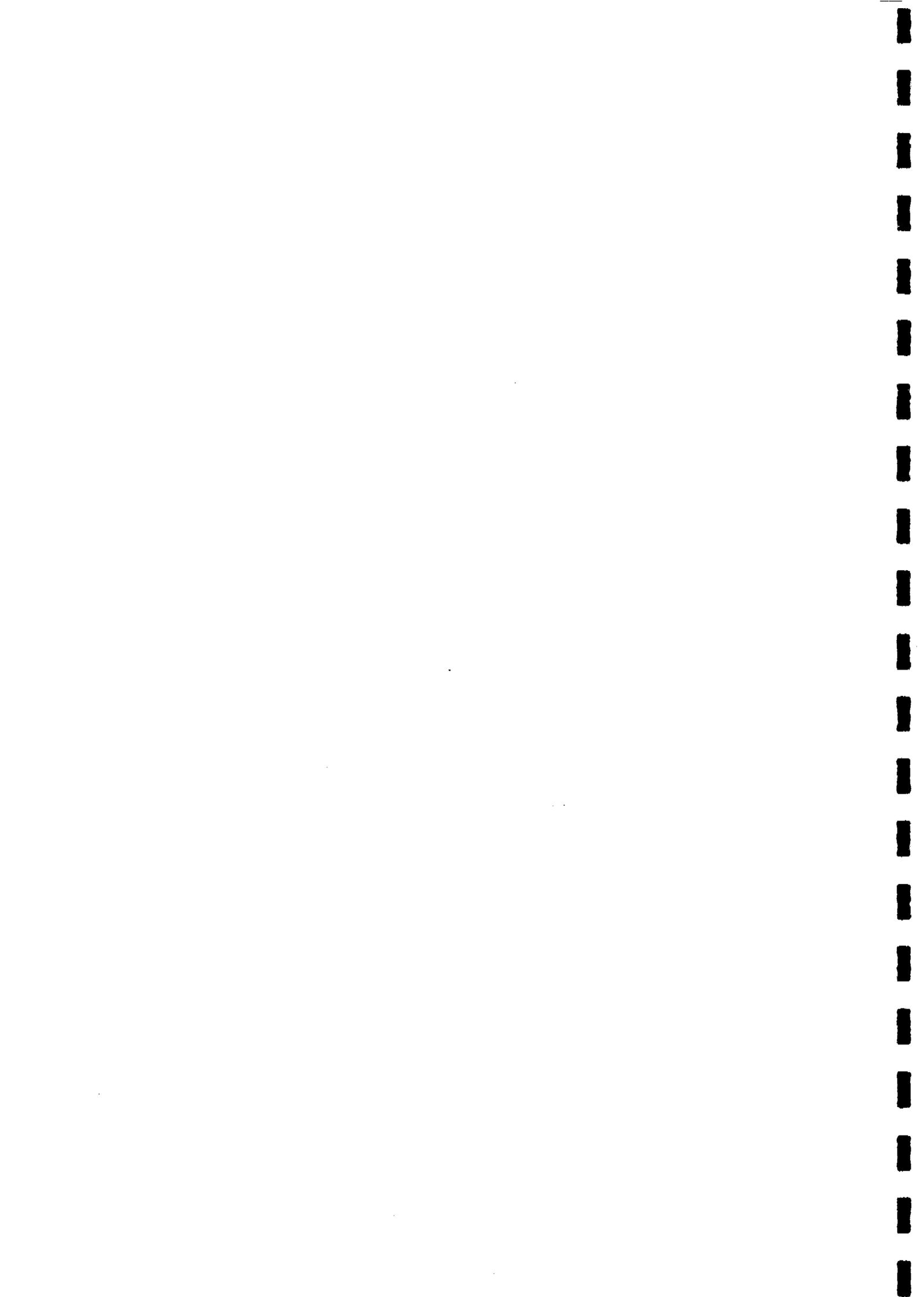
- *Teun F. BASTEMEIJER (consultant venu de l'IRC)*
- *et de Diallo Telli (consultant national).*

BC 19311
Loc 824 NE99



- TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
<i>AVERTISSEMENT</i>	
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	
<i>RESUME</i>	
<i>INTRODUCTION</i>	<i>01</i>
<i>APERCU SUR LE PROCESSUS DE REORIENTATION DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT AU NIGER</i>	<i>04</i>
<i>OBJECTIFS DE L'ATELIER</i>	<i>04</i>
<i>DEROULEMENT DE L'ATELIER</i>	<i>05</i>
<i>SYNTHESE DES TRAVAUX DE GROUPES ET PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ATELIER</i>	<i>06</i>
<i>RECOMMANDATIONS</i>	<i>07</i>
<input type="checkbox"/> <i>Actions immédiates</i>	<i>08</i>
<input type="checkbox"/> <i>Ebauche d'un programme pour la viabilité des ouvrages d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'Initiative Afrique 2000.</i>	<i>09</i>
<i>ANNEXES</i>	



LISTE DES ANNEXES

1. *Discours d'ouverture*
2. *Discours de clôture*
3. *Présentation thématique et études de cas*
 - 3.1. *Situation en matière de maintenance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement: Résultat du groupe de travail international (présentation de Teun BASTMEIJER de l'IRC)*
 - 3.2. *présentation d'une étude sur l'implantation du secteur privé dans la maintenance des pompes à motricité humaine au Burkina Faso, par Pierre Beziau du C'EF'OC'*
 - 3.3. *présentation de la table ronde sur l'eau par Issa Soumana*
 - 3.4. *Évaluation de la maintenance des ouvrages hydrauliques au Niger (rédigé par Doulla Adamou et présenté par Mahmane Souley de la DII)*
 - 3.5. *Initiative Afrique 2000: ses principes et sa mise en œuvre au Niger, présentée par Ibrahim Issa Baaré de la DPSA*
 - 3.6. *Gestion des réseaux d'AEP dans les centres secondaires au Niger, par Ibrahim Mahaman de la SNE*
 - 3.7. *Autres présentations thématiques et études des cas*
 - *Rôles petits acteurs privés, par Roger Nignon de NIGETIP*
 - *Approche intégrée eau et assainissement au Niger, par Marianne Flach du PHV/CE/PB DOSSO*
 - *Gestion financière et sécurisation des fonds de maintenance, par Halido Moussa du PHV/CE/PB DOSSO*
 - 3.8. *Synthèse des documents relatant les expériences du Burkina Faso et du Mali, par Diallo Telli.*
 - *Innovations testées en matière de gestion des infrastructures hydrauliques dans le sud-ouest du Burkina Faso*
 - *Expériences maliennes pour l'AEP des centres ruraux et semi urbains*
4. *Termes de référence des travaux de groupe*
5. *Rapport des travaux de groupe*
6. *Fiches d'actions prioritaires*
7. *Listes des structures invitées*
8. *Liste des participants*
9. *Motions de remerciement*
10. *Synthèse des travaux*
11. *Communiqué final*



SIGLES ET ABREVIATIONS

CNSESEA: Comité national de suivi et évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

DIEPA: Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

DII: Direction des infrastructures hydrauliques

DPSA: Direction de la prévention sanitaire et de l'assainissement

HCBK: Haut commissariat au barrage de Kandadji

IRC: Centre international de l'eau et de l'assainissement

MIE: Ministère de l'hydraulique et de l'environnement

OMS: Organisation mondiale de la santé

PED: Plan eau et développement

PHV: Programme d'hydraulique villageoise



RESUME

Dans le cadre de son appui au Niger dans le secteur «Eau et Assainissement», particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Initiative Afrique 2000 dont le lancement au Niger a eu lieu en septembre 1998, l'OMS a financé un Atelier National sur le thème « Gestion et maintenance des ouvrages dans le secteur Eau et Assainissement au Niger ». Cet atelier, tenu à Kollo du 07 au 10 octobre 1998, a été précédé d'une intense préparation concertée entre les partenaires concernés (comité national de suivi et évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, autres institutions nationales du Niger, OMS, Centre International de l'Eau et de l'Assainissement) et a eu pour objectif principal de contribuer à la préparation de Tables Rondes (Eau, Santé) et d'un Atelier sur la politique National sur l'Hygiène et l'Assainissement prévues en 1999.

Les objectifs spécifiques assignés à cet atelier sont les suivants :

- Apporter des éléments pour mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000 au Niger
- Formuler des propositions pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement en zones péri-urbaines
- Analyser les options pour la gestion et la maintenance des ouvrages
- Proposer des actions pour un programme de développement des capacités dans le secteur Eau et Assainissement.

Cet atelier qui a été présidé par le Directeur national de la prévention sanitaire et de l'assainissement, et encadré par deux consultants (international et national) et une équipe du Comité National de Suivi-Evaluation dans le secteur Eau et Assainissement, a enregistré la participation de représentants des services techniques centraux et départementaux et communaux (Hydraulique, Santé, et Urbanisme), des ONG, du Secteur Privé, des Projets, des Organismes de Coopération International.

Après une série d'exposés thématiques et d'études de cas en séance plénière (11 au total), chacun des quatre groupes de travail constitués a poursuivi les débats autour d'un des quatre objectifs spécifiques de l'atelier et conformément à des termes de référence préalablement préparés et distribués à tous les participants par l'équipe de consultants.

Dans l'ensemble les débats ont été d'un bon niveau et la méthodologie de travail adoptée a permis aux différents groupes de formuler des propositions concrètes consensuelles qui ont été globalement approuvées lors de la restitution des résultats en séance plénière.

La synthèse des propositions se résume en dix actions:

1. Redynamisation du Comité National de Suivi-Evaluation dans le Secteur Eau et Assainissement
2. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de Hamdallaye dans une dynamique de développement de l'Hygiène et de l'Assainissement
3. Mobilisation des ressources internes

4. Audits urbains et péri-urbains suivant une approche participative
5. Elaboration et mise en œuvre d'un programme IIC en matière d'Eau/Hygiène/Assainissement pour les zones urbaines et péri-urbaines
6. Amélioration des conditions pour l'implication du secteur privé en milieu urbain (volets Eau/Hygiène/Assainissement)
7. Amélioration/approfondissement du cadre juridique, réglementaire et fiscal en matière d'Eau/Hygiène/Assainissement
8. Uniformisation et standardisation des équipements au niveau national ou régional
9. Mise en place des systèmes de suivi et de contrôle à base communautaire (auto-suivi, auto financement)
10. Formulation d'un programme de développement des capacités en matière de gestion et de maintenance dans le secteur Eau et Assainissement

En plus des actions proposées, les participants à l'atelier ont recommandé ce qui suit :

- Donner une suite à cet atelier pour optimiser l'effet positif de celui-ci sur les Tables Rondes (Eau, Santé) et l'atelier de consensus sur la politique nationale en matière d'hygiène et assainissement programmés pour 1999. Dans cette optique une ébauche de calendrier d'activités a été proposée pour que le relais soit immédiatement pris par l'OMS et le Comité National de Suivi et Evaluation dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement.
- Envisager l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la gestion et la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement dont l'ébauche figurant dans le rapport de l'atelier comporte les quatre volets suivants:
 - amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gestion et de la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement (adoption et diffusion de textes concernant la propriété des ouvrages et leur utilisation, aspects contractuels liant les différents acteurs impliqués...)
 - aménagement des zones péri-urbaines (réalisation d'audits participatifs et élaboration de dossiers de projet)
 - renforcement des capacités dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (structures chargées de mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000 au Niger, émergence et sécurisation des opérateurs privés et ONG, accès au crédit, échange d'expérience et transfert-diffusion de technologie appropriées)
 - Information-Education-Communication en direction des différents groupes d'acteurs (popularisation de l'Initiative Afrique 2000, élaboration et large diffusion de guides méthodologiques et/ou d'animation intégrée dans les domaines Eau-Hygiène-Assainissement.

INTRODUCTION

Ce rapport est le résultat de l'Atelier National sur la Gestion et la Maintenance des Ouvrages dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Cet atelier s'est déroulé à Kolo du 7 au 10 décembre 1998. L'atelier se situe dans une dynamique de changement dans ce secteur, aussi bien sur les plans national et international. L'objectif de l'atelier était de contribuer à la préparation des consultations sectorielles dans les secteurs "Eau et Assainissement" et "Santé", tables rondes avec les bailleurs de fonds prévues pour l'année 1999. La tenue de l'atelier exprime une volonté accrue de la part du Gouvernement du Niger de mettre plus d'accent sur la gestion et la maintenance en vue d'assurer un impact durable et d'améliorer la performance du secteur. Cette réorientation du secteur tient compte des expériences dans le pays et ailleurs pour assurer que de nouveaux investissements dans les systèmes d'eau et d'assainissement soient faits sur des bases saines, tout en rattrapant un certain retard dans le développement des capacités à la gestion et la maintenance pour les systèmes existants. L'OMS en coopération avec le Centre International de l'Eau et de l'Assainissement, a voulu encourager le Gouvernement dans ce sens en facilitant la préparation et la tenue de l'atelier, et en apportant un soutien financier pour son organisation.

Au Niger, comme dans beaucoup de pays d'Afrique, les politiques et les stratégies ont évolué et continuent d'évoluer depuis la fin de la DIEPA, mais beaucoup reste à faire dans la pratique. L'impact sur la santé d'une meilleure couverture des besoins en eau n'est pas partout évident, car il n'y a pas toujours une intégration effective des volets eau, hygiène et assainissement. Une plus grande participation des communautés utilisatrices, des autorités décentralisées et d'autres acteurs du secteur devrait pouvoir contribuer à des changements de comportements et à l'engagement durables pour assurer le fonctionnement optimal des systèmes d'eau et un environnement sain. Dans ce cas l'impact devrait pouvoir être assuré. Le secteur s'oriente donc dans ce sens.

L'OMS a été depuis le début des années '90, la force motrice du groupe de travail international sur la maintenance. Ce groupe, un des groupes de travail du conseil consultatif international (Collaborative Council), s'était donné comme objectifs de promouvoir la maintenance et de développer des outils à l'usage des décideurs et des techniciens leur facilitant la tâche de faire face aux problèmes épineux de maintenance qui persistaient dans le secteur. Aujourd'hui, la maintenance et la gestion des systèmes d'eau reçoivent une attention accrue dans la plupart des pays. Compte tenu de la faible couverture en ce qui concerne l'assainissement (évacuation d'excrétas) et les conditions précaires d'assainissement environnemental, notamment dans les zones péri-urbaines, la maintenance n'a pas reçue jusqu'ici la même attention que dans le secteur de l'eau.

C'est dans le but de trouver des solutions aux graves problèmes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Afrique que l'initiative Afrique 2000 a été lancée officiellement en 1994 à Brazzaville et a fait l'objet de deux consultations régionales en 1996 et 1998.

Cette initiative, qui permet aux gouvernements africains de jouer le premier rôle dans le développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, préconise les quatre approches complémentaires suivantes :



1. Définir les priorités en se fondant sur une planification 'de la base vers le sommet' pour répondre à la demande ;
2. Mobiliser les compétences et les ressources locales, et les promouvoir en cas de besoins (Mettre en oeuvre des solutions appropriées et abordables, garantir l'utilisation optimum de la gestion communautaire et des ressources locales, améliorer l'efficacité et l'efficacités des investissements, accroître la durabilité) ;
3. Veiller à la mise en place de partenariats en faveur de l'eau et de l'assainissement entre communautés, administrations locales, ONG, et secteur privé d'une part, et entre les gouvernements dans le cadre d'une coopération internationale d'autre part ;
4. Veiller à ce que les demandes d'aide extérieure soient fondées sur: (a) des plans et des programmes établis par les pays, et non sur des priorités arrêtées par les bailleurs de fonds, (b) des programmes traduisant les besoins réels de la population, (c) des arguments sociaux et économiques solides en faveur d'un accroissement des investissements publics dans le secteur, (d) une détermination et un engagement politique manifestes en faveur de ce secteur, et (e) une exploitation efficace de nature à renforcer les capacités nationales et à réduire la dépendance vis à vis de l'extérieur.

Le Niger a officiellement adopté ces approches par le lancement de l'initiative Afrique 2000 le 23 septembre 1998. Le présent atelier s'insère dans la démarche de la mise en oeuvre de l'initiative qui se caractérise par la concertation entre tous les acteurs du secteur, et à tous les niveaux .

Un travail dans ce sens a été fait à la suite du séminaire national en matière d'intégration d'hygiène et d'assainissement dans les programmes d'hydraulique villageoise et semi urbaine en novembre 1997. En effet, les recommandations de cet atelier allaient dans le sens d'une reformulation de la politique et la mise en oeuvre d'un plan d'actions opérationnelles. Lors de la clôture de ce séminaire, l'Appel de Hamdallaye (Novembre 1997) a d'ailleurs reçu un écho très favorable de la part du Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, ainsi que du Ministre de la Santé.

En résumé, les tendances principales suivantes ont orienté les travaux de l'atelier:

- Une volonté politique de mettre en oeuvre une approche inter-sectorielle;
- Une priorité accrue pour l'hygiène et l'assainissement ;
- La nécessité de tenir compte de l'évolution démographique, c'est à dire une attention particulière pour les conditions de desserte en eau et d'assainissement environnementales dans les petites villes et les zones peri-urbaines ;
- La nécessité du développement des capacités dans le cadre de la décentralisation ;
- La volonté d'améliorer la performance des réseaux et des systèmes individuels en s'appuyant sur les expériences accumulées, en promouvant la recherche-action et des programmes pilotes pour le développement des capacités ;

- Un intérêt accru pour la mise en oeuvre de programmes d'information, d'éducation et de communication qui impliquent tous les acteurs dans une approche "bottom-up";
- L'acceptation et une appréciation du rôle des acteurs privés et les ONGs dans le cadre de la décentralisation.

C'est dans ce climat politique favorable que l'atelier a pu aboutir à des recommandations et des propositions concrètes et réalisables.

I. APERÇU SUR LE PROCESSUS DE REORIENTATION DU SECTEUR " EAU ET ASSAINISSEMENT " AU NIGER

L'organisation du présent atelier s'inscrit dans une dynamique visant à contribuer à l'amélioration de la santé des populations grâce à une intégration effective des sous secteurs (Eau, Hygiène et Assainissement) grâce à des facteurs favorables de l'environnement national et international dont entre autres :

- La prise de conscience de la nécessité d'une bonne gestion et maintenance des infrastructures hydrauliques (à base communautaire) suite à différentes évaluations de projets/programmes et à la tenue d'ateliers nationaux sur le sujet.
- La tenue d'un séminaire national sur l'hygiène et l'assainissement dans le cadre de l'hydraulique villageoise et semi-urbaine (Hamdallaye, 13 au 17 octobre 1997). Ce séminaire a été l'occasion pour les participants de recommander une orientation vers l'intégration des activités à la lumière de l'expérience du projet d'hydraulique villageoise de Dosso. Ainsi, il avait été prévu entre autres : le développement d'un guide méthodologique pour la conception des programmes intégrés, l'élaboration d'un guide pratique de terrain dans le cadre de programmes intégrés dans le secteur Eau et Assainissement.
- L'Initiative Afrique 2000 pour l'approvisionnement en Eau et l'Assainissement dont le lancement au Niger a eu lieu en septembre 1998.
- La conduite de la politique de développement du Niger à travers l'approche programme qui s'est traduite par, entre autres, l'élaboration d'un plan national de l'environnement pour un développement durable dont un des sous programmes concerne l'Eau et l'Assainissement.
- La programmation d'un atelier de " Consensus " pour l'adoption de la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.
- La programmation d'une Table Ronde sur le Secteur Eau vers le milieu de l'année 1999.
- La programmation d'une Table Ronde sur la Santé en 1999.

Le présent atelier (tenu en décembre 1998 à Kollo) sur la gestion et la maintenance des ouvrages dans le secteur Eau et Assainissement visait à obtenir des propositions utiles en vue d'améliorer la préparation des rencontres prévues en 1999 et obtenir des propositions d'actions pour un programme.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les objectifs assignés à cet atelier sur la Gestion et la Maintenance dans le secteur Eau et Assainissement au Niger sont les suivants :

1. Objectif Général

Contribuer aux préparations des ateliers et tables rondes prévus pour 1999 par un apport de propositions pouvant être prises en compte en temps utile pour orienter et/ou enrichir les débats dans une optique d'intégration des secteurs Eau-Assainissement-Santé.

2. Objectifs spécifiques

- 2.1. Apporter des éléments pertinents pour mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000 au Niger dont le lancement officiel a eu lieu en septembre 1998.
- 2.2. Identifier des actions concrètes et/ou formuler des propositions permettant d'améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines.
- 2.3. Analyser les options pour la gestion et la maintenance des ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- 2.4. Proposer des actions pour le développement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

La tenue de l'atelier a été rendue possible grâce à une série d'activités réalisées d'une manière dynamique et concertée entre les différents intervenants potentiels sollicités et selon les principales étapes suivantes :

- Envoi au Niger d'une mission de l'OMS (11-16 octobre 1998) en vue d'identifier les thèmes principaux en matière de gestion et de maintenance des systèmes d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la tenue d'un atelier dont la base d'information serait un ensemble d'études de cas identifiés également au cours des rencontres de la mission avec les institutions nationales et les bailleurs de fonds.
- Examen du rapport de mission de l'OMS (en particulier les thèmes proposés pour l'atelier ainsi que les modalités de son organisation) par le Comité National de Suivi et Evaluation dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (CNSESEA).
- Réalisation d'une série de concertations (par téléphone et/ou rencontres) entre le CNSESEA, le Bureau de l'OMS-Niger, le consultant international qui a effectué la première mission (Monsieur Teun F. Bastemeijer de l'IRC) en vue de fixer les modalités pratiques d'organisation de l'atelier (Budget, recrutement d'un consultant national, invitation de certains intervenants du Mali et du Burkina Faso, fixation d'un calendrier pour la tenue de l'atelier...).
- Préparation matérielle de l'atelier par l'équipe locale constituée à cet effet par le CNSESEA d'une part et le consultant international d'autre part.
- Arrivée du consultant international et prise de contact avec les membres du CNSESEA, l'équipe chargée de l'organisation de l'atelier, le consultant national et certaines personnes ressources préalablement identifiées par le CNSESEA. Cette rencontre tenue à la veille de l'atelier a été l'occasion de passer en revue l'état d'avancement des préparatifs et a été suivie de deux séances de travail restreintes (consultants international, consultant national, Directeur de la DPSA) au cours desquelles les échanges de points de vue ont porté sur les

thèmes à présenter au cours de l'atelier et la manière de le faire en vue de rehausser la qualité des débats et atteindre les objectifs de l'atelier. Une ébauche des thèmes/groupes de travail a été préparée avec la possibilité d'une éventuelle modification en cas de présentation de nouvelles idées pertinentes au cours de la première séance plénière réservée aux présentations thématiques et études de cas.

- Tenue de l'atelier (7 au 10 décembre 1998 à Kollo) : cérémonie d'ouverture, présentation thématique et études de cas, travaux de groupes, synthèse/adoption des rapports de groupes, conclusions/recommandations, clôture.

En début de séance plénière, les consultants ont fait un bref exposé sur l'environnement national et international de la maintenance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (activités du conseil consultatif et du groupe de travail international sur la maintenance, Initiative Afrique 2000, ateliers nationaux et tables rondes) avant de présenter les objectifs de l'atelier et proposer une méthodologie aux participants (interprétation des objectifs en séance plénière, transfert d'informations par des présentations, regroupement des thèmes pour la constitution de quatre groupes, réalisation de travaux en groupe pour une journée et demi, présentation des résultats par groupe et débats en plénière, synthèse générale).

Concernant les travaux de groupe, il est utile de noter que les consultants ont préparé et distribué des termes de référence qui mettaient en exergue les étapes à suivre et les points à considérer pour chacune d'elles. Il a été précisé que les groupes devaient s'efforcer d'aboutir à des propositions concrètes pour contribuer à la préparation des tables rondes programmées pour 1999.

IV. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES GROUPES ET RESULTATS GÉNÉRAUX DE L'ATELIER

Quatre groupes de travail ont analysé des sujets-clé et débattu des questions qui se posent dans le cadre de l'atteinte des objectifs de l'atelier. Chaque groupe a suivi un canevas intitulé "Termes de référence pour les Groupes de Travail". Ce canevas est présenté en annexe 4.

Chaque groupe de travail a procédé à une interprétation de l'objectif spécifique auquel il devait contribuer, a débattu les différents sujets identifiés, et a identifié des composantes éventuelles d'un programme d'actions à élaborer à la suite de l'atelier. Parmi les actions identifiées, chaque groupe a choisi quelques actions pour développer des propositions concrètes. Ces propositions figurent dans les rapports de chaque groupe de travail présentés en Annexe 5.

Pour faciliter l'exploitation des résultats des groupes à la suite de l'atelier, 10 fiches d'actions prioritaires ont été élaborées lors de la préparation du présent rapport. Ces fiches sont présentées en détail à l'annexe 6 et peuvent servir à l'élaboration d'un Programme National pour la Gestion et la Maintenance dans le Secteur Eau et Assainissement en tant que composante du Programme National pour le Développement Durable.

Les 10 actions proposées sont les suivantes :

Action 1 : Redynamisation du Comité National de Suivi-Evaluation dans le Secteur Eau et Assainissement

Action 2 : Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de Hamdallaye dans une dynamique de développement de l'Hygiène et de l'Assainissement

Action 3 : Mobilisation des ressources internes

Action 4 : Audits urbains et péri-urbains suivant une approche participative

Action 5 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme H/C en matière d'Eau/Hygiène/ Assainissement pour les zones urbaines et péri-urbaines

Action 6 : Amélioration des conditions pour l'implication du secteur privé en milieu urbain (volets Eau/Hygiène/Assainissement)

Action 7 : Amélioration/approfondissement du cadre juridique, réglementaire et fiscal en matière d'Eau/Hygiène/Assainissement

Action 8 : Uniformisation et standardisation des équipements

Action 9 : Mise en place des systèmes de suivi et de contrôle à base communautaire (auto-suivi, auto financement)

Action 10 : Formulation d'un programme de développement des capacités en matière de gestion et de maintenance dans le secteur Eau et Assainissement

Les propositions formulées par les groupes ont été présentées et débattues en session plénière. Un large consensus s'est dégagé quant aux priorités accordées aux actions spécifiques.

Ainsi les résultats de l'atelier se résument comme suit :

- Une analyse approfondie des multiples questions qui se posent au sujet de la gestion et de la maintenance.
- Un consensus au sujet de la nécessité d'accorder une plus grande priorité à la gestion et à la maintenance des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement existants.
- Des éléments concrets pour la mise en oeuvre de l'initiative Afrique 2000
- Une reconfirmation des recommandations et du plan d'action en matière d'intégration de volets eau, assainissement et hygiène dans tous les programmes, y compris les programme touchant les zones urbaines.
- Dix propositions concrètes pour la préparation et la mise en oeuvre d'un programme d'action national en matière de gestion et de maintenance dans le secteur Eau et Assainissement.
- Une volonté accrue de rechercher la synergie par la coordination et la concertation.

V. RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations de l'atelier présentées aux annexes 5 (rapport des groupes de travail) ont fait l'objet d'une synthèse et d'un regroupement dans les deux grandes catégories d'action suivantes :

- actions immédiates pour optimiser l'effet positif de l'atelier.
- actions entrant dans un programme destiné à garantir la viabilité des ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Afrique 2000.

V.1. Actions immédiates recommandées

Grâce aux efforts des participants, l'atelier a débouché à des propositions très pertinentes pouvant contribuer à la formulation de la Politique et des Stratégies Nationales dans le sous-secteur assainissement. Le document en question est en voie d'élaboration et devrait être revu lors d'un atelier de consensus, au début de l'année 1999. Compte tenu des actions prioritaires proposées par le présent atelier, il serait possible d'avaliser, avant la Table Ronde " Eau " ; non seulement le document évoqué ci-dessus, mais aussi une proposition pour un programme national pour la gestion et la maintenance durable dans le secteur Eau et Assainissement. Pour que les consultations sectorielles puissent aboutir à des résultats et des engagements concrets, il conviendrait d'impliquer les partenaires au développement au plus vite en mettant un accent sur l'information et la communication entre tous les groupes acteurs potentiels.

De plus, pour optimiser l'effet positif de l'atelier sur la gestion et la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement, il est vital que sa suite soit assurée dans les meilleurs délais aussi bien par les services de l'Administration concernés que par l'OMS.

Dans cette optique, il est proposé ci-après une série d'activités pouvant être envisagées au cours de la période décembre 1998-mai 1999.

PERIODE	ACTIVITE	ACTEURS
Avant la fin de 1998	Discussion concernant l'inclusion des résultats de l'atelier dans le domaine " Politique et Stratégies pour le secteur Eau et Assainissement "	Comité National de Suivi et Evaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (CNSESEA)
Début 1999	Informier les décideurs (Ministres compétents, Maires, etc)	Membres du CNSESEA
Avant 15 janvier	Finalisation du rapport de l'atelier et large diffusion du document (150 copies)	-CNSESEA -Consultant local -OMS
Fin janvier 1999	Réunion d'information informelle des partenaires au développement	OMS avec personnes ressources du CNSESEA
Début février 1999	Préparation d'un document provisoire : " Opérationaliser Afrique 2000 : grandes lignes du Programme National pour la Gestion et la Maintenance Durables dans le secteur Eau et Assainissement "	CNSESEA Consultant
Fin février	Atelier de consensus concernant le document " Politique et stratégies national " pour le secteur Eau et Assainissement et sur le document provisoire	DEPSA CNSESEA
Début mars	Finalisation des documents mentionnés ci-dessus	CNSESEA (OMS appui)
Fin mars	Deuxième réunion informelle d'information et de communication avec les partenaires au développement	OMS avec les personnes ressources du CNSESEA
Avril 1999	Préparation des termes de référence pour la formulation du Programme National pour la Gestion et la Maintenance Durable des Systèmes d'Eau et d'Assainissement	-CNSESEA -Bailleurs de fonds ((SDC-Suisse)
Mai 1999	Décision d'engagement politique et budgétaire en vue des consultations sectorielles	Gouvernement

V.2. Ebauche d'un programme pour la viabilité des ouvrages d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'Initiative Afrique 2000

V.2.1. Principales composantes du programme

Volet 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel et fiscal de la gestion et maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement

- Inventaire, analyse, harmonisation et amélioration des textes (études) ;

- Adoption et popularisation des textes (séminaire national et adoption par le Gouvernement, large diffusion par les masses média, traduction et diffusion des textes en langues nationales...).

Volet 2 : Aménagement des zones péri urbaines

- Réalisation d'audits participatifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au moins dans les chefs lieux de certains départements et/ou arrondissements (audits technique, institutionnel et comportement) ;
- Elaboration éventuelle de documents de projets et recherche de financement.

Volet 3 : Renforcement des capacités et formation

- Appui à la mise en place et au fonctionnement des structures chargées de mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000 (mise en place des points focaux, moyens de fonctionnement...);
- Favoriser l'émergence des opérateurs (ONG, privés) impliqués dans la maintenance des infrastructures d'eau/assainissement (identification des intervenants, facilités d'accès aux crédit, échange d'expérience et transfert de technologies appropriées) ;
- Formation continue des cadres techniques (séminaires, ateliers) ;
- Formation des élus ;
- Elaboration et mise en œuvre si possible d'un programme de recherche Action.

Volet 4 : Information/Education/communication

- Popularisation de l'Initiative Afrique 2000 (forum, média, édition de documents) ;
- Diffusion du guide méthodologique d'hygiène/assainissement en cours d'élaboration (édition de documents) ;
- Elaboration et diffusion d'un guide d'animation en vue d'un changement de comportement à la lumière des résultats de l'audit comportemental dans les zones péri urbaines.
- Diffusion du document sur la politique et les stratégies en matière d'hygiène et d'assainissement.

V.2.2. Conditions requises pour la mise en œuvre du programme

Les conditions requises sont, entre autres, les suivantes :

a) Bonne formulation du programme

- Information exhaustive sur les acteurs concernés ainsi que les actions en cours ou en perspective

- estimation réaliste des coûts
- Bonne programmation
- Système de suivi-évaluation avec des indicateurs appropriés.

b) Financement du programme

Le financement des activités de gestion et de maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement devrait être recherché et garanti par les contributions des principaux groupes d'acteurs suivants : communautés de base, collectivités territoriales, Etat, bailleurs de fonds.

Communautés de base : Contribution physique et/ou financière y compris l'apport complémentaire à un éventuel fonds régional de maintenance et d'assainissement dont l'existence et les modalités de gestion doivent être formalisées par une législation bien élaborée.

Collectivités territoriales : affectation normale de la part des recettes (impôts et taxes, vente de terrain...) prévue pour l'hygiène et l'assainissement par la législation en vigueur.

Etat : Contribution plus accrue (budget national) en vue de concrétiser la volonté politique exprimée par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel que le présent atelier a recommandé d'améliorer et/ou complété par des textes d'application, des modèles de contrats permettant aux différents acteurs de jouer leurs rôles dans la transparence et avec le maximum de sécurité. Dans cette perspective, la mise en application de l'Initiative 20/20 devrait permettre d'affecter au moins 5 % de la contribution de l'Etat à la maintenance et la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement en ayant en vue qu'un approvisionnement en eau potable et un assainissement approprié permettent d'éviter certaines dépenses de santé.

Bailleurs de fonds : nouveaux financements et/ou réaffectation de ceux qui existent dans les autres projets et destinés à l'Eau/Assainissement.

Annexe I

**ALLOCUTION PRONONCEE PAR MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
LORS DE LA CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE
DES TRAVAUX DE L'ATELIER NATIONAL SUR LA GESTION
ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

(KOLLO DU 7 AU 10 DECEMBRE 1998)

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Honorables Députés Nationaux,
Monsieur le Représentant de l'OMS,
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Sous-Préfet,
Honorables Chefs de Canton,
Chers invités, Mesdames et Messieurs

Le Conseil Consultatif de l'Eau Potable et de l'Assainissement lors de la réunion d'Oslo de 1991 a constitué un groupe de travail sur le fonctionnement et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Le mandat de ce groupe de travail consiste à créer un processus de coopération entre les Agences de Développement Extérieures et les pays en voie de développement, afin de développer des outils et des méthodologies pour la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes visant à améliorer le fonctionnement et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Le Gouvernement du Niger a mis en place un comité interministériel chargé du suivi et de l'évaluation des activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qui constitue le point focal pour toute intervention dans ledit domaine.

Ainsi, après :

le séminaire International sur le fonctionnement et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement tenu à Ouagadougou en Avril 1995 ;

la première consultation régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé sur l'Initiative Afrique 2000 pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement tenue à Brazzaville en Juin 1996 ;

le séminaire National sur l'Hygiène et l'Assainissement dans le cadre de l'Hydraulique Villageoise et Semi-Urbaine tenu à Hamdallaye en octobre 1997 ;

Le Niger a procédé au lancement officiel de l'Initiative Afrique 2000 en septembre 1998 sous le Haut patronage de son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Ceci prouve l'intérêt manifeste que le Gouvernement de la République du Niger accorde au

sous-secteur eau et assainissement.

Mesdames et Messieurs, malgré les efforts consentis depuis le début de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA), il a été constaté que 52 % de la population en Afrique Sub-Saharienne n'ont pas accès à une eau saine, et 68 % à un assainissement approprié.

Par ailleurs, 88 % environ des personnes non desservies sont des populations démunies, habitant dans les zones rurales et péri-urbaines.

Au Niger, malgré les progrès réalisés, les taux de couverture théorique des besoins en eau des populations sont respectivement de 52 % et 76 % en zone rurale et en zone péri-urbaine en 1996.

Les taux d'accès à des équipements sanitaires adéquats ne sont que de 5 % en milieu rural et 79 % en milieu urbain pour la même année.

On peut aisément constater que le déficit à relever dans le sous-secteur est important.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs.

La gestion et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, pour être efficaces, ont besoin de l'adhésion de tous (administrations, populations bénéficiaires, agences extérieures de soutien, agences spécialisées dans l'eau et l'assainissement...).

Il s'agira en conséquence, au cours du présent atelier, d'identifier les voies et moyens pour aboutir à une intégration correcte des programmes eau et assainissement, tant dans leur programmation que dans leur exécution et leur suivi.

Les thèmes que vous aurez à débattre sont basés sur des cas pratiques vécus.
Ce sont entre autres :

l'évolution de la maintenance au Niger,

les principes et la mise en œuvre de l'initiative Afrique 2000,

la situation de la maintenance en Afrique et dans le monde,

le rôle des acteurs privés,

la gestion des réseaux d'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains,

la stratégie de développement des compétences en matière de gestion et de maintenance des systèmes d'AEPA,

l'approche information, éducation et communication, intégrant les communautés de base.

Je ne doute point, qu'au vu du niveau élevé des discussions que vous aurez au cours de ces quatre jours, des résultats positifs du présent atelier, afin que la prise en charge des

équipements d'APPA devienne progressivement une réalité de tous les jours.

Mesdames et Messieurs

Je ne saurais terminer mon allocution sans adresser une mention spéciale de remerciement à la représentation de l'OMS au Niger, qui n'a ménagé aucun effort pour appuyer le comité national de suivi-évaluation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en vu de la tenue du présent atelier.

Mes remerciements vont également aux autorités administratives et coutumières, à la direction et au personnel de l'IPDR ainsi qu'aux populations de Kollo qui ont bien voulu accueillir la tenue de la présente rencontre dans leur entité administrative.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier sur la gestion et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Je vous remercie

Annexe 2 Discours de clôture

Discours de clôture prononcé par le Directeur de la prévention sanitaire et de l'assainissement.

Messieurs les Représentants des organisations internationales,
Messieurs et Mesdames les Représentants des ONG,
Mesdames et Messieurs

La cérémonie de clôture que j'ai l'honneur de présider aurait pu être rehaussée par la présence du Ministre de l'hydraulique et de l'environnement et celui de la santé publique.

Aussi j'ai été chargé de vous présenter toutes leurs excuses et au besoin vous rappeler que leur absence ne signifie nullement un manque d'intérêt pour vos travaux.

En effet, garantir l'eau saine et un assainissement adéquat est un noble objectif et une préoccupation permanente pour les autorités de notre pays.

Cette préoccupation s'est traduite par la souscription à la décennie internationale de l'eau et de l'assainissement, et, à l'initiative Afrique 2000.

Mais force est de constater que les actions réalisées et les ressources mobilisées n'ont pas été à la hauteur pour le développement du secteur. C'est pourquoi, le Gouvernement à la recherche des solutions appropriées organise le présent atelier pour accélérer le processus devant permettre l'atteinte à court terme de cet objectif.

C'est ainsi que vous avez mené pendant quatre jours des réflexions sur les thèmes suivants :

- Opérationnalisation de l'initiative Afrique 2000
- Gestion de l'approvisionnement en eau et assainissement en zone péri-urbaines
- Analyse des options pour la gestion et la maintenance des systèmes d'eau
- Développement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Au regard de l'élévation d'esprit et de la qualité des débats qui ont caractérisé vos travaux on ne pourrait s'attendre qu'à des propositions pertinentes.

Il me plaît aussi de constater que la collaboration dans le secteur eau et assainissement est effective et c'est pourquoi je demande instamment aux structures que vous représentez de renforcer davantage cet acquis notamment dans la mise en œuvre rapide des résultats de cette rencontre.

Je puis vous assurer que vos recommandations seront transmises aux autorités compétentes et feront l'objet d'un examen approfondi et qu'une grande priorité sera accordée au secteur de l'eau et de l'assainissement d'une manière générale, la gestion et la maintenance des ouvrages en particulier.

Mesdames, Messieurs,

je ne saurais conclure sans remercier l'organisation mondiale de la santé (OMS) dont le financement a permis la tenue des présentes assistes. Je remercie également tous les partenaires qui ont participé.

Mesdames, Messieurs,

je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, et déclare clos l'atelier national sur la gestion et la maintenance des ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Je vous remercie.

Annexe 3.1.
Activités du Groupe International sur la maintenance
(Principaux points de l'exposé de Teun. F. Bastmeijer)

ORIGINE ET ACTIVITES

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Démarrage en 1989 | - Promouvoir la maintenance |
| - Issu du Conseil Consultatif | - Analyser les contraintes |
| - Coordination par OMS | - Développer des outils |
| - Facilitation par IRC (Centre Collaborateur) | - Tester les outils |
| - Membres de quatre continents | - Stimuler répliation des actions |

RESULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL

- | | |
|--|---|
| - Plus de priorité pour viabilité et maintenance sur le plan international | - Guide pour le contrôle des fuites |
| - Politiques en matière de maintenance dans bon nombre de pays | - Manuel pour la sélection de technologie eau et assainissement |
| - Modules de formation en quatre langues | - Stages gestion de la maintenance répliques |
| | - Stratégies évoluées |

SUITE AU GROUPE DE TRAVAIL MAINTENANCE

- | | |
|---|--|
| - Objectifs atteints | - Afrique 2000 |
| - Problème reste entier | - Ateliers nationaux pour faciliter la mise en œuvre des principes adoptés |
| - Mettre l'accent sur les régions et les pays | - Afrique de l'Ouest : Niger, Mali, Bénin |
| - Rôle actif de l'OMS/AFRO et les représentants | - Mieux gérer l'existant pour un impact durable |
| - Intégrer l'aspect du changement des comportements | |

Annexe 3.2,
Synthèse de l'étude réalisée d'octobre à décembre 1997 par le
Département Technologie-Maintenance de P.E.T.S.H.E.R. et P.I.R.C.
(Centre International de l'Eau et de l'Assainissement, La Haye)

Thème : IMPLANTATION DU SECTEUR PRIVE DANS LA MAINTENANCE DES
 POMPES A MOTRICITE HUMAINE AU BURKINA FASO

Objectif général :

Identifier les problèmes de la maintenance des "pompes manuelles" et des relations entre les différents acteurs privés et publics et proposer des solutions.

Contexte :

Le Burkina Faso est un des pays d'Afrique de l'Ouest les mieux équipés en pompes à motricité humaine (à main ou à pied) destinées aux populations villageoises et périurbaines. Les bailleurs de fonds s'y sont investis et de nombreux projets d'équipement ont réalisé des forages et installé des pompes sur tout le territoire.

Aujourd'hui, de nombreuses pompes sont hors service parce que leur "entretien" n'a pas été fait ou a été mal fait.

La campagne actuelle de privatisation en Afrique incite les structures et les usagers à plus d'autonomie organisationnelle et financière. L'implantation du secteur privé est en cours dans la maintenance des pompes manuelles, aidée pour l'instant par des projets qui vont se retirer à court terme.

Objectifs spécifiques :

- Identifier les différents acteurs intervenant dans la maintenance des pompes manuelles.
- Définir les relations entre ces acteurs et le rôle de chacun d'eux dans l'organisation de la maintenance.
- Etablir les coûts de la maintenance des pompes, pièces détachées et main-d'œuvre.
- Analyser les dysfonctionnements et rechercher les causes.
- Proposer des idées de solutions aux problèmes qui devront être expérimentées et confirmées.

Méthodologie :

- Recenser les différents acteurs : utilisateurs (villageois), comités de points d'eau (CPE), artisans réparateurs (AR), fabricants, importateurs, distributeurs et dépositaires de pièces détachées (DP), directions régionales de l'hydraulique (DRH), projets...
- Rédiger des questionnaires d'enquêtes adaptés aux utilisateurs, aux CPE, aux AR, aux DP.
- Réaliser les enquêtes et les interviews dans trois régions du Burkina Faso ayant des

organisations différentes de la maintenance.

- Analyser les enquête et déduire les causes de dysfonctionnements.

Conclusions de l'étude :

La prise en charge par le secteur privé de la maintenance des pompes à motricité humaine n'atteint pas encore les résultats escomptés, pour les principales raisons suivantes selon les cas :

- appel tardif de l'AR par les CPE quand une panne apparaît ; on préfère puiser au point d'eau traditionnel (puits, marigot) ;
- activité de l'AR et du DP peu rentable particulièrement en saison des pluies (cf point précédent) ;
- outillage et formation des AR parfois insuffisants ;
- intervention tardive de l'AR (éloignement, récolte de l'information) ;
- coût élevé des pièces détachées et des matières premières ;
- hétérogénéité du parc de pompes et des politiques de maintenance sur le territoire ;
- difficulté de collecter les cotisations des villageois : caisses des CPE parfois vides ;
- maintenance préventive rarement mise en place (quand elle existe, elle est efficace) ;
- viabilité de l'organisation mise en place incertaine après le départ des projets.

Cependant, certains systèmes de maintenance au Burkina Faso ont atteint un degré d'autonomie prometteur, avec un rôle prédominant du secteur privé.

Toutefois, leur viabilité reste fragile à long terme.

Propositions et perspectives :

Quelques propositions pour optimiser la maintenance des pompes manuelles à moyen et long terme :

- sensibilisation auprès des utilisateurs et CPE plus poussée sur l'importance d'une eau de bonne qualité pour la santé et d'une maintenance efficace des pompes ;
- mise en place systématique d'une maintenance préventive (visites régulières) ;
- meilleure organisation des CPE (regroupements) ;
- suppression de l'intermédiaire DP : l'AR gère lui-même les stocks de pièces ;

- libéralisation des prix des pièces ;
- harmonisation des types et marques de pompes sur le Burkina ;
- conception de nouvelles pompes plus robustes, moins chères, fabriqués au Burkina ;
- diminution des taxes sur les matières premières.

Certaines de ces propositions ont ponctuellement été mises en place et on apporté leurs fruits. Les autres méritent une expérimentation et un suivi sur plusieurs années afin de mesurer sur le long terme leur efficacité.

Cette expérimentation peut se faire au village de Kamboinsé où la plupart des pompes sont en panne. Une première réhabilitation de 3 ou 4 pompes, et à partir de la rentrée 99 de la totalité des pompes, peut être faite rapidement avec mise en place d'une maintenance préventive et d'une gestion organisée sur l'ensemble du village.

Annexe 3.3.

Communication sur le processus de préparation de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement (Atelier sur les Réseaux d'AEP et d'Assainissement ; Kollo, 7-10/12/1998)

Par Monsieur Issa SOUMANA, Coordonnateur National du Projet NER/94/002

Les ressources en eau, en raison de leurs dimensions sociales, économiques et environnementales, constituent un élément essentiel à la vie. Avec l'augmentation des consommations et des pollutions d'une part et la persistance des sécheresses d'autre part, les eaux douces risqueraient toutefois de devenir le facteur limitant du développement économique et social des prochaines décennies.

C'est en raison de tous ces enjeux, qui caractérisent la problématique de l'eau, que le gouvernement nigérien a ressenti la nécessité de se doter d'un instrument de planification de l'utilisation des ressources en eau du pays dès la fin des années 70. Ainsi, le "Plan de Développement de l'utilisation des Ressources en Eau du Niger" fut élaboré en novembre 1981 grâce à une assistance de la Coopération Française.

Désireux de capitaliser la masse considérable des données collectées et les enrichissantes expériences accumulées lors de la mise en œuvre des importants projets et programmes d'approvisionnement en eau potable dans le cadre de la DIEPA et de ceux de développement des cultures irriguées, les Autorités nationales ont décidé de la reformulation du plan sus-mentionné en 1985. C'est ainsi que, grâce à un appui financier et technique du PNUD et de l'actuel Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES/ONU), le Ministère chargé de l'Hydraulique a réalisé le Schéma Directeur de Mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau adopté en février 1993 par le Gouvernement.

Ce schéma référentiel pour une rénovation de la politique de l'eau au Niger, représentait un important travail à la fois d'inventaire de l'existant et d'examen prospectif des besoins à satisfaire. Il définissait les grandes orientations de la politique de l'eau concrétisées pour les années 1991/2000 par un plan d'action comprenant des projets sectoriels (visant la couverture des besoins des populations) et des programmes et projets constituant le Plan Eau et Développement d'une durée de cinq ans (visant le rétablissement du système productif du pays et faisant de l'eau un facteur de développement).

Malheureusement, l'absence d'un PAS pour le Niger n'a pas permis l'organisation de la seconde Table Ronde Générale des Bailleurs de Fonds prévue pour le deuxième trimestre 1994 au cours de laquelle le Schéma Directeur devait constituer l'un des documents à présenter.

Toutefois, avec l'obtention d'un accord de facilités d'Ajustement Renforcé (FASR) intervenu en 1996 avec les institutions de Bretton Woods, l'espoir de la tenue d'une table ronde a refait surface.

Mais ce Schéma Directeur commence déjà à "dater" et d'autres projets, nécessitant une approche plus globale au niveau des ressources naturelles, ont vu le jour. Il en résulte que ce document doit être à présent à la fois actualisé et harmonisé afin de s'intégrer dans un plan national plus vaste, celui pour l'Environnement et le Développement Durable (PNEDD) dont il

est l'une des principales composantes.

UNE ACTUALISATION NECESSAIRE

Les données les plus récentes contenues dans le Schéma Directeur concernent l'année 1990, or depuis cette date, la réalisation d'un nombre conséquent de projets sectoriels aura permis :

- d'approfondir les connaissances sur les ressources en eau (Hydrologie, Hydrogéologie et inventaire des ressources hydrauliques) ;
- d'améliorer l'adéquation offre-demande au niveau des différents sous-secteurs que sont l'hydraulique villageoise, l'hydraulique urbaine, l'assainissement et l'hygiène ;
- de rendre plus performant l'outil de planification, de gestion et d'aide à la décision que constitue "SIGNER" en vue de dégager la problématique de mise en valeur des ressources en eau.

Depuis 1990, la situation socio-économique au Niger ne s'est pas améliorée et s'est même dégradée. Cela est dû en grande partie à des facteurs exogènes (détérioration des termes de l'échange, dévaluation du F CFA, sécheresse répétitive).

La dévaluation du F CFA en 1994 a entraîné un Ajustement financier de tous les projets. Il sera pris en compte ici l'impact combiné de la dévaluation et de l'inflation sur les investissements exprimés en F CFA.

Cette actualisation pourrait aussi être mise à profit pour tenter d'améliorer le fond et la forme de ce document (bien qu'il ait été déjà adopté et adressé à l'ensemble des bailleurs de fonds potentiels).

Sur le fond, les observations suivantes ont été relevées :

- Le manque d'approche "aménagement du territoire". Sans un schéma directeur général d'aménagement du territoire, on ne peut pas assurer une répartition équilibrée des ressources nationales et des investissements sociaux ni une rationalisation de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable.

Au niveau régional, l'élaboration de schéma directeurs régionaux a pour but la mise en place d'un cadre de cohérence et d'un cadre institutionnel aux interventions sectorielles et locales. Il contribue en outre au processus fondamental de décentralisation et de transfert de pouvoir de décision.

La gestion de l'eau doit procéder d'une approche globale comme par exemple pour la gestion intégrée de "bassins versants".

L'établissement de données par région administrative et le caractère spécifique de son potentiel hydraulique a empêché jusqu'ici une mise en valeur des ressources par bassin hydrographique avec une proposition de mécanismes de participation et de concertation permanente afin de :

prendre en compte l'évolution des aspirations et besoins des acteurs du bassin ;

définir un programme d'actions prioritaires ;

établir un dispositif de planification, de suivi et d'évaluation.

L'outil SIGNIER permet à présent de passer aisément d'une approche administrative à une approche par bassin versant. Un test pourrait être tenté avec les régions à écoulement notable : le fleuve Niger et ses affluents de rive droite, l'Ader-Doutchi, la Maggia, les Goulbis de Maradi et la vallée de la Komadougou. En outre, une gestion intégrée des eaux de surface et souterraines est impérative pour les deux dernières régions.

- La faiblesse du schéma directeur de 1993 au niveau de la mise en valeur des eaux de surface de l'ordre de 30 milliards de m³ en grande partie concentrées dans le fleuve Niger et dont moins de 1 est exploité actuellement.

Si l'on veut garantir une poursuite réaliste du développement d'une agriculture moderne irriguée dans la vallée (rythme de 400-500 ha/an) il est urgent d'envisager dès à présent la mise en place d'un dispositif de régulation des débits sur le fleuve Niger.

Outre l'important volet agricole (140.000 ha dont 30.000 de cuvettes et 110.000 de terrasses) garantissant un volant de sécurité alimentaire aux populations, la construction d'un barrage à buts multiples tel que celui de Kandadji procurerait aussi la sécurité sur le plan énergétique (hydroélectricité) et celui de l'alimentation en eau potable des centres riverains comme Niamey entièrement tributaire de l'eau du fleuve.

Mais le fleuve Niger traversant plusieurs pays, sa mise en valeur soulève l'ardu problème de sa gestion partagée au niveau de la sous région. Le Niger, avec le HCBK, devait relancer la coopération régionale afin d'établir un cadre juridique et institutionnel acceptable pour tous les pays. Elle sera chargée notamment d'identifier, de sélectionner et de mettre en œuvre des projets régionaux d'aménagements des ressources en eau.

Sur le plan de forme, la présentation adoptée semble un peu lourde. En effet, au niveau des ressources en eau et des besoins, de l'adéquation offre-demande, de la situation actuelle des projets sectoriels et des programmes régionaux, on passe chaque fois en revue les sous-secteurs de l'hydraulique entre projets sectoriels et programmes régionaux. On a l'impression que le schéma directeur est une juxtaposition du plan décennal (projets sectoriels) et du Plan Eau et Développement (PED).

Il faudrait une plus grande précision des projets dans le temps et l'espace.

UNE HARMONISATION ADEQUATE

Parallèlement à l'élaboration et à l'adoption du Schéma Directeur, des documents de portée nationale comme les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural, le Code Rural, le Régime de l'Eau et le Code d'Hygiène Publique ont été aussi élaborés et adoptés. Ils méritent d'être pris en compte dans cette actualisation.

Es programmes et projets du PED sont ambitieux et mènent des actions similaires à d'autres projets/plans nationaux :

Le programme de conservation et de restauration des terroirs villageois avec le Programme d'action national/gestion des ressources naturelles (PAN/GRN) dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Le programme hydraulique rurale solaire avec des projets et programmes en cours (PRS, projets Suisse/FAC).

Un recentrage du Schéma Directeur et une harmonisation avec les autres projets exploitant les mêmes ressources de base (eau, sol, végétation) sont absolument indispensables.

C'est ainsi que le Schéma Directeur devrait être harmonieusement inséré au PNEIDD dont il constitue l'une des composantes, décidé à l'atelier de lancement de son élaboration tenu en mai 1995.

Mais l'eau, à l'instar des autres ressources naturelles, ne peut être gérée convenablement sans le concours de tous, sans les structures et instruments légaux nécessaires, sans la sensibilisation à la gravité du problème.

Aussi, la réussite de tout le plan ne peut s'entrevoir que dans une perspective de partenariat, de participation des populations et de la société civile et une approche décentralisée.

Le Schéma Directeur avec son PED a été novateur dans ce domaine. Mais il aurait dû insister davantage sur la délégation de l'action administrative vers de nouveaux maîtres d'ouvrages et opérateurs et sur les conditions de cette évolution.

LE PROCESSUS D'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Au regard de tout ce qui précède, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement a décidé de la relecture du schéma directeur. C'est alors que grâce au soutien renouvelé du PNUD et du DAES, les travaux ont effectivement démarré en janvier 1997.

La démarche mise en œuvre a consisté en :

- l'exécution de neuf (9) études thématiques constituant l'analyse sectorielle. Elle fut confiée à des équipes composées de cadres nationaux de l'Administration centrale ;
- l'élaboration de huit (8) synthèses régionales par des équipes pluridisciplinaires formées de cadres nationaux des Administrations départementales. Ces documents furent validés par des ateliers régionaux animés entre juin et juillet 1997 ;
- la synthétisation de l'ensemble des dix-sept (17) rapports ainsi produits en une première version du schéma directeur actualisé ; et
- la validation de l'avant-projet de schéma directeur actualisé par un atelier national organisé à Kollo en novembre 1997.

A l'issue de cet atelier, le projet de Schéma Directeur a été finalisé. Sa version condensée, représentant le projet de document de "Politique et Stratégies pour l'Eau et Assainissement", a été également élaborée. Ces deux documents, en instance d'introduction en Conseil des Ministres pour adoption, seront complétés par d'autres dossiers en cours de formulation et/ou de

finalisation. Il s'agit principalement :

- du rapport de l'étude de "Renforcement des capacités pour le développement durable du secteur de l'Eau et de l'Assainissement" financée par le Projet INT/94/007 ;
- du Programme Hydraulique National-Eau et Développement Durable (PHN-EDD) et d'un document de synthèse.

ORGANISATION D'UNE REUNION SECTORIELLE DES BAILLEURS DE FONDS

Lors de la tenue de la Table Ronde de Genève en mars 1998 sur la Lutte contre la Pauvreté, le Gouvernement s'est engagé à organiser trois (3) consultations sectorielles sur la période couvrant le second semestre 1998 et l'année 1999. Selon le calendrier indicatif établi, la Réunion Sectorielle sur l'Eau devra se tenir au cours du premier semestre 1999.

Pour respecter cet engagement solennellement pris, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement a :

- constitué un comité interministériel de préparation et d'organisation de la Réunion Sectorielle par Arrêté n° 36/MH/E/ESG du 21 juillet 1998 ;
- établi des contacts avec certaines représentations de la coopération bilatérale en vue de la constitution d'un groupe de parrains susceptibles d'appuyer le Gouvernement tant dans le processus d'organisation de cette consultation que pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle politique et de ses stratégies ;
- instruit ses principaux collaborateurs à approcher les structures mises en place dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des décisions de la Table Ronde de Genève (Comité de Pilotage, Comité Technique des Tables Rondes et Comités sous-sectoriels) pour une harmonisation des préparatifs. C'est en ce sens, que le Secrétaire Général du MH/E aura dans les prochains jours des séances de travail avec notamment le Comité Technique chargé de l'organisation de la Consultation sur le Secteur de la Santé. Au cours de ces rencontres, il sera traité des aspects aussi importants comme la prise en compte des préoccupations sanitaires dans les futurs projets et programmes du PHN-EDD, le positionnement des nouvelles opérations d'assainissement et les arrangements institutionnels pour la gestion du sous-secteur de l'assainissement. Cette concertation, du reste très nécessaire, permettrait d'éviter d'éventuelles duplications des interventions et favoriserait un meilleur développement des passerelles entre "Eau" et "Assainissement".

A l'issue des contacts pris avec plusieurs acteurs (Etat et ses démembrés, bailleurs de fonds, sociétés civiles et secteur privé), l'intérêt pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement est manifeste. Il reste entendu que le Gouvernement doit se doter d'un référentiel qui définisse clairement et fasse respecter le rôle de chaque intervenant. Ce référentiel, qui fédère les préoccupations de tous les concernés, est incontestablement le document de "Politique et Stratégies du Secteur" et le SD actualisé sous-tendu par le Programme Hydraulique National. Elaborés dans une démarche participative, ces documents dont l'amélioration se poursuivra au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions proposées, seront enrichis des résultats de réflexions sur des stratégies sous-sectorielles à engager opportunément.

Annexe 3.4.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

Thème : MAINTENANCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN
HYDRAULIQUE VILLAGEOISE AU NIGER
(Rédigé par Doulla Adamou et présenté par Mahmane Souley de la DII)

I. EVOLUTION DE LA MAINTENANCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

L'Hydraulique Villageoise (HV), dans sa composante forage, a véritablement commencé avec le démarrage de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (1981-1990).

L'évolution de la maintenance en HV peut être résumée suivant les grandes étapes ci-dessous :

A partir de 1981, la tendance dans la réalisation des Points d'Eau Modernes (PEM), qui était largement dominée par les Puits Cimentés (PC), a été inversée en faveur des forages équipés par des Pompes à Motricité Humaine (PMH).

Pendant les premières années de la DIEPA, les forages équipés en PMH ont été, dans la plupart des cas, installés sans consultation préalable des bénéficiaires qui les ont toujours considérés comme "pompes de l'Etat", qui doit par conséquent en assurer l'entretien.

La gratuité de la maintenance a eu, comme conséquence néfaste, la mauvaise utilisation des pompes entraînant un nombre et une fréquence élevés de pannes. Cette situation a suscité l'organisation, entre 1983 et 1984, de trois séminaires nationaux à Niamey, Maradi et Zinder pour réfléchir sur les modalités d'impliquer les bénéficiaires dans l'entretien des ouvrages hydrauliques au regard des charges récurrentes insupportables pour l'Etat.

A partir de 1985, les conclusions de ces différentes rencontres ont amené l'Etat à se désengager de ce système inadéquat et coûteux d'entretien des équipements hydrauliques devenus de plus en plus nombreux et variés, pour couvrir seulement le rôle de coordination et de contrôle des différentes activités.

A cet effet le MHE s'est assigné comme objectif de mettre en place un dispositif de maintenance des ouvrages basé sur l'autogestion par les populations bénéficiaires, la création des réseaux d'Artisans Réparateurs (AR) et la mise en place des points de vente des pièces de rechange.

La prise en charge effective de la maintenance des ouvrages est donc fondée sur le principe de la gestion directe des PEM par les bénéficiaires. Pour appuyer cette décision, un guide national d'animation qui décrit la méthodologie et la pédagogie d'intervention des

Programmes d'Hydraulique Villageoise (PHV) a été adoptée en 1989. La dernière version de ce document a été publiée en 1992. Elle prend surtout en compte les PEM équipés de PMH.

Remarque :

Les premières générations des PHV avaient comme objectif principal l'accroissement rapide des taux de couverture des besoins en eau. Dans cette approche les ouvrages hydrauliques furent souvent plus ou moins imposés aux bénéficiaires, laissant ainsi peu de choix aux villageois.

Orientation à partir de 1992

L'année 1992 a été marquée, dans le domaine de l'PHV, par l'organisation de deux importants séminaires :

1. Le séminaire de Dosso (05-09 mai 1992) sur l'autogestion villageoise des PMH, visant à compléter le Guide National d'Animation des PHV. Il s'agit notamment d'opérer des changements pour :
 - intégrer les femmes à toutes les étapes des PHV ;
 - responsabiliser les villageois quant au choix du type d'ouvrage et la forme de gestion du point d'eau
 - inverser le rôle des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) en leur attribuant le contrôle de la gestion, cette dernière pouvant être transférée à un privé ;
 - définir et appliquer, au niveau national, une politique uniforme et un suivi-évaluation-appui régulier ;
 - intégrer et financer le suivi post-projet dans tout PHV pour une période de trois ans pendant laquelle on réduira graduellement l'intensité des actions de celui-ci.
2. Le séminaire de Torodi (10-14 février 1992) s'est penché sur l'harmonisation et la limitation du nombre de modèles de pompes au Niger, pour atteindre l'abaissement des coûts et une disponibilité des pièces détachées et définir les obligations des fournisseurs de pompes (cahier des charges pour la fourniture, l'installation et le service après vente). Nous retiendrons :
 - les expériences acquises par les Directions Départementales de l'Hydraulique (DDH), sur les différentes marques de pompes dont elles ont à charge le suivi, font apparaître que l'amélioration du système de maintenance passe nécessairement par une limitation et une régionalisation des marques de pompes ;
 - les choix ci-dessous faits lors du séminaire de Torodi ;

DEPARTEMENT	MARQUES DES POMPES
Agadez	VOLONTA
Diffa	INDIA, VERGNET
Dosso	VOLONTA, VERGNET, COMAS
Maradi	VERGNET, VOLONTA
Tahoua	VOLONTA, VERGNET, COMAS
Tillabéry	VERGNET ; KARDIA
Zinder	VERGNET, INDIA

dans l'optique d'une amorce du processus de limitation du nombre de marques et de la préservation des acquis existants, il apparaît que pour l'ensemble du pays les 4 marques suivantes peuvent être retenues : **VERNET-VOLONTA-INDIA-KARDIA**.

Dans le cadre de la recherche de solutions en vue d'apporter des améliorations aux problèmes de maintenance des infrastructures hydrauliques, le Gouvernement et le MH/E ont pris un certain nombre de mesures :

- le renforcement des stratégies de mise en œuvre des PHV (harmonisation des approches des différents programmes, responsabilisation des femmes, préparation de textes juridiques) ;
- la pérennisation de la sensibilisation, la participation active des populations bénéficiaires à la prise en charge de leurs ouvrages et à la phase d'animation systématique dans tous les nouveaux programmes, depuis leur genèse jusqu'à leur phase finale ;
- la formation, l'équipement et le recyclage des AR dans le cadre des projets de consolidation du dispositif de maintenance ;
- l'adoption des ordonnances n° 93-014 et 93-015 du 02 mars 1993, respectivement portant régime de l'eau et fixant les principes d'orientation du Code Rural. Ces textes définissent les grandes orientations de l'usage des eaux sur toute l'étendue de la République du Niger et déterminent les conditions d'utilisation de cette ressource ainsi que des ouvrages hydrauliques.

A partir de 1994 une nouvelle stratégie a été adoptée par le MH/E. Il s'agit d'élaborer des projets à la demande. Dans de tels projets, l'enveloppe financière négociée avec les partenaires doit permettre la mise en place des différents types d'infrastructures si les conditions socio-économiques et hydrogéologiques le permettent. L'eau et tous les secteurs d'activités seront pris en considération (femme et développement, hygiène, santé, environnement, production agricole, privatisation...).

Cette année marque également le démarrage des programmes de réhabilitation des ouvrages, sur la base des orientations et des textes législatifs définis ainsi que la formalisation des engagements (sous forme de contrat) entre les différents intervenants dans le dispositif de maintenance.

En exemple, on peut citer le projet Réhabilitation de 1500 PMH à Tillabéry sur financement AFD, le projet Réhabilitation de plus 400 PMH à Zinder sur financement PNUD, ACDI...

Parmi les nouvelles stratégies et orientations on note également :

- la tenue à Kollo, du 02 au 06 décembre 1996 de l'atelier national sur l'adoption d'une politique dans le domaine des mini-AEP au Niger ;
- la tenue à Kollo, du 16 au 20 octobre 1996, de l'atelier sur la problématique de la gestion et de la maintenance des puits cimentés au Niger ;
- l'adoption, le 02 octobre 1997, du Décret n° 97-369/PRN/MHE, déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance portant régime de l'eau et l'atelier national de popularisation dudit décret tenu à Kollo du 28 au 29 novembre 1997. Cet important décret a ensuite fait l'objet d'une large popularisation au niveau de tous les chefs-lieux de départements. De même, des arrêtés ministériels et préfectoraux d'application de l'Ordonnance et du Décret sont en cours de finalisation ;
- la tenue à Hamdallaye, du 13 au 17 octobre 1997, du séminaire sur l'hygiène et l'assainissement en Hydraulique Villageoise.

APERCU SUR LA MAINTENANCE DES PMH

Le système de maintenance adopté au Niger, pour les PMH, suit le modèle proposé par le Comité Inter-Etats d'Etudes Hydrauliques (CIEH), qui comporte différentes parties impliquées :

Comité de Gestion du Point d'Eau (CGPE) au niveau de chaque village ou groupement ;

Réseau d'artisans réparateurs formés et équipés pour les réparations ;

Réseau décentralisé de vente des pièces de rechange ; Importateur (concessionnaire) des pièces au niveau national, au besoin ;

Administration qui veille à la bonne marche.

Le parc de PMH installées au Niger comprend 12 marques (dont 8 importantes) et le taux de fonctionnement des 6593 PMH, au 31/12/1998, est de 66 %.

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition des PMH, par département, et le taux de fonctionnement.

Tableau 1 : Répartition des PMH/Marque/Département

Dép	Vergnet	India	Volonta	Bourga	Kardla	Pulsa	Comas	Duba	Divers	Total
Az	0	0	2	0	0	0	0	4	14	20
Do	125	0	261	297	5	41	80	179	0	988
Da5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Mi	405	0	4	0	10	0	0	0	0	419
Ta	136	11	52	0	0	164	64	0	0	427
Ti	1591	8	0	45	317	0	0	28	5	1994
Zr	1134	1470	8	0	18	0	0	0	2	2632
CUN	10	0	0	97	0	0	0	0	1	108
Total	3406	1489	327	439	350	205	144	211	21	6593

Tableau 2 : Taux de fonctionnement des PMH/Département

Département	TI	Do	Zr	Ta	Mi	Da	Az	CUN	Total
Total Pompes	1994	987	2632	427	419	5	21	108	6593
Pompes en Fonctionnement	1795	404	1634	152	296	2	10	18	4313
% pompes en service	93	41	62	36	71	40	50	17	66

CONTRAINTES DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA MAINTENANCE

Malgré la mise en œuvre de ces nouvelles stratégies orientations, on constate qu'à l'heure actuelle, le système de maintenance, assez fragile, continue d'être confronté à des difficultés découlant surtout des approches d'exécution et d'entretien des projets antérieurs (période de la DIEPA) et sont dues principalement :

- au nombre important de marque de PMH (12), installées pendant la DIEPA, à cause de l'exigence des bailleurs de fonds ;
- à l'insuffisance voire manque de réseau de vente des pièces de rechanges, pour certaines marques ;
- à l'insuffisance voire au manque de structures locales de fabrication de pièces détachées ;
- à l'insuffisance de l'animation-sensibilisation et de l'implication des populations dans le choix des types et des sites des ouvrages (au cas où cela est possible) ;
- à l'absence d'une véritable politique pour la gestion et la maintenance : la timidité dans l'application des recommandations des séminaires sur la question de la maintenance ;

- au retard dans l'adoption des textes portant modalité d'application du régime de l'eau ;
 - au blocage de projets avec certains bailleurs de fonds ;
 - à la lenteur dans la préparation des dossiers de projets (nouveaux et réhabilitation) ;
 - au long circuit (montage) et délai de financement des projets ;
- à la rareté des financements et aux importantes conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds.

Annexe 3.5.
**Présentation de l'Initiative 2000 : ses principes et
sa mise en œuvre au Niger (Exposé par Ibrahim Issa Baaré)**

Les principaux points de l'exposé sont les suivants :

I. APERÇU SUR LES PRINCIPES DE L'INITIATIVE AFRIQUE 2000

1. But d'Afrique 2000

2. Histoire de l'Initiative Afrique 2000

- Résolution Afrique 2000 adoptée en 1993 lors de la 43^{ème} Session du Comité Régional de l'OMS.

Lancement de l'Initiative Afrique 2000 en 1994.

- Tenue de la première consultation régionale sur l'Initiative Afrique 2000 en 1996
- Tenue de la deuxième consultation régionale en 1998

II. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE AFRIQUE 2000 AU NIGER

1. Lancement de l'Initiative

2. Problèmes et contraintes

- 2.1. Difficultés financières
insuffisance du recouvrement des coûts
dépendance excessive
tarifs de l'eau irréalistes.
- 2.2. Problèmes institutionnels
inadaptation des structures
duplication ou chevauchement entre les institutions
législation/règlements insuffisants ou inadaptés.
- 2.3. Problèmes de Personnel
insuffisance du personnel qualifié à tous les niveaux
insuffisance des ressources financières pour le recrutement
bas salaires
instabilité du personnel.
- 2.4. Problèmes de coordination
complexité des structures responsables
décalage/duplication
manque de mécanisme de coordination
compétition entre les structures.

- 2.5. **Faible engagement politique**
manque de priorité pour le secteur eau-assainissement
compétition entre différents secteurs
manque de vision politique pour l'eau et l'assainissement.
- 2.6. **Insuffisance de participation communautaire**
faible capacité de gestion
insuffisance de fonds collectés
insuffisance de la maintenance
service non pérenne.

Annexe 3.6.

Gestion des réseaux d'alimentation en eau potable des centres secondaires au Niger

(Contributions de Bizo Garba DEX/SNE et Diawatou Talata SSE/DEX/SNE
Communication présentée par Mahaman Lawan Ibrahim)

I. INTRODUCTION

La SNE est la Société Nationale des Eaux dont le capital social est de 1.658.560.000 F CFA. Elle a été créée par Ordonnance n° 87-031 du 24 septembre 1987. La mission qui lui a été assignée est :

- la planification de l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines et des centres secondaires conformément à la politique générale du sous-secteur de l'hydraulique urbaine définie par l'Etat ;
- l'étude, la réalisation et l'exploitation des installations de production, d'achat, de transport, de distribution et de vente d'eau potable pour tout usage ;
- la gestion à la fois technique et financière de ses installations.

La gestion de réseaux d'eau potable des centres secondaires au Niger tient compte de la politique prônée par la Société Nationale des Eaux. Le développement du sujet permettra dans une large mesure de cerner les différents paramètres.

II. PRESENTATION DE LA SNE

Avec un effectif d'environ 530 agents, la SNE est une société étatique qui gère 51 centres sur l'ensemble du territoire national dont huit (8) exploitations, huit (8) secteurs, vingt quatre (24) centres secondaires et onze (11) centres tertiaires.

Une Direction Générale dont les composantes sont :

- un Secrétariat
- un Service Contrôle de Gestion
 - une Division Système d'Information et Management
 - une Division Contrôle Interne
- une Brigade de Recouvrement
- une Cellule Communication

Un Secrétariat Général avec

- un Service Approvisionnement
 - une Division Achat
 - une Division Stock
- un Service Juridique
- une Division Courrier

Une Direction de l'Exploitation

un Service Maintenance

une Division Maintenance Equipements Production

une Division Maintenance Equipements Distribution

un Service Suivi des Exploitations

une Division Production

une Division Distribution

Les Usines d'eau de Yantala et Goudel sont rattachées à ce service.

Toutes les Unités de la Société (Exploitations, Secteurs, Centres Secondaires, Centres Tertiaires)
Une Cellule Sécurité.

Une Direction de l'Équipement

un Service Etudes et Travaux

une Division Travaux

un Service Planification et Ressources en Eau

Une Direction Comptable avec

un Service Financier

une Division Comptable

une Division Trésorerie

un Service Commercial

une Division Gestion Clientèle

une Division Recouvrement

Une Direction des Ressources Humaines ayant

un Service Administratif et du Personnel

une Division du Personnel

une Division Relations Sociales

un Service Gestion Prévisionnelle du Personnel

une Division Etudes

une Division de Formation Professionnelle

Une Direction du Projet Informatique avec

une Division Informatique

La classification des centres secondaires résulte des facteurs suivantes :

le chiffre d'affaires annuel compris entre 5 et 20 millions

la production d'eau potable comprise en 200 et 500 m³/j

le nombre d'abonnés compris entre 100 et 400.

III. DESCRIPTION DE CAS

Pour mieux comprendre le thème qui sera développé, il serait intéressant de définir le rôle des centres secondaires dans la gestion globale des unités confiées à la société.

Ils sont donc chargés de :

- assurer la mise en marche et l'arrêt des installations de production (groupes électrogènes, électropompes, etc...)
- relever les index de production
- suivre le traitement des eaux conformément aux consignes données
- assurer la propreté des installations et des locaux
- noter les anomalies constatées sur les équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques et informer immédiatement les chefs hiérarchiques
- nettoyer les armoires électriques, serrer les borniers
- assurer les réparations de fuites sur branchements et sur conduites
- assurer la vidange des groupes électrogène
- dépanner les installations d'éclairage général (changement de lampes, fusibles, etc...)
- établir les devis de branchements et en assurer l'exécution
- assurer la gestion du stock minimum de matériel de consommation courante : fusibles, lampes, matériel de branchement, matériel de vidange, etc...
- assurer la relève, la facturation, la distribution des factures, les abonnements, le recouvrement, la coupure et les remises
- être en relation étroite avec les chefs hiérarchiques.

Le volume des tâches est tellement important qu'une attention particulière doit être portée afin de mieux comprendre les problèmes de gestion des centres secondaires en général et qui se caractérisent comme suit :

- méconnaissance des installations (manque de plan ou mise à jour des plans non effectuée)
- diversité des équipements (manque de standardisation, difficultés d'approvisionnement, technologie non adaptée ou non maîtrisée)
- exploitation anarchique des installations (non respect des normes de conditions de fonctionnement, durée de vie largement dépassée, etc...)
- lenteur dans les prises de décisions (ordre structurel, administratif)
- vétusté des équipements
- personnel peu qualifié ou insuffisant.

A tout ceci, il faut noter qu'il y a des problèmes non moins importants qui sont interdépendants. Il s'agit notamment des difficultés énormes dans la maintenance des équipements de production, surtout dans les localités dépourvues d'électricité NIGELEC. A ce niveau, les charges d'exploitations sont tellement élevées que les recettes n'arrivent même pas à couvrir.

Les problèmes sont surtout liés :

- à la vétusté d'une bonne partie des installations de production liée à la non réalisation des travaux de réhabilitation prévue avant la séparation NIGELEC/SNE

- à l'insuffisance des pièces de rechange due d'une part à la diversité du matériel et d'autre part à la non existence de ces pièces sur le marché du fait de leur non fabrication ou des capacités financières limitées de la société
- au non respect de l'application du planning de la maintenance préventive
- au problème d'approvisionnement en matériels
- à l'insuffisance en quantité et souvent en qualité de l'eau produite en raison de l'état de délabrement poussé des équipements.

A cela, il faudra ajouter le problème au moins épineux de la facturation dont les principaux cas sont :

- le retard dans la facturation dû à l'éloignement et à la dispersion des centres d'une part et à la sous-traitance jusqu'à la fin de juin 1998 du traitement informatique de cette activité à la NIGELEC d'autre part
- le problème au niveau de l'informatique en raison de la non maîtrise du logiciel gestion clientèle qui vient d'être acquis
- le nombre élevé de réclamation, litiges et procès provenant des clients dus aux difficultés d'identifications des abonnés par leur nom ; la création de nouveau points présente aussi des lacunes du fait des informations souvent incomplètes ou erronées qui sont transmises
- le non respect des dates de paiement des factures lié à la faiblesse du pouvoir d'achat des abonnés
- la faiblesse du taux de recouvrement des factures
- la perte de temps au guichet de l'abonné.

Malgré toutes ces difficultés, on note une certaine satisfaction à savoir :

- la continuité du service public 24h/24
- l'accroissement du taux de couverture en desserte d'eau potable même s'il n'est pas assez significatif
- la réalisation des branchements à la demande de la clientèle
- la réparation des fuites décelées
- le changement des compteurs défectueux
- la fourniture d'une eau potable répondant aux normes OMS.

De par ses moyens financiers limités, la SNE s'efforce tant bien que mal de mettre en application de manière cohérente le plan d'action de gestion de réseau.

La mise en œuvre des tel outil de gestion technique comporte les étapes suivantes :

- la recherche des documents de base
- plans de lotissement de la ville
- plans de réseau initial
- plans de schémas de triangulation des nœuds
- plans des profils (en long, travers, ...)
- catalogue des vannes
- plans des ouvrages (châteaux d'eau regards...)
- mise à jour des plans
- vérification de l'état de fonctionnement des appareils
- mise en place d'une banque de données (registre de données statistiques, d'interventions)

- mise en place d'une documentation technique des appareils
- l'élaboration d'un projet de planning d'entretien réseau.

L'application de cette méthode a permis de pérenniser les ouvrages existants même si par ailleurs les objectifs attendus ne sont pas totalement atteints.

IV. CONTRAINTES RENCONTREES

Les contraintes les plus importantes rencontrées sont :

- l'état de délabrement avancé des installations de production et de distribution
- le faible investissement pour effectuer des extensions ou réhabiliter les installations. Cela est lié à la morosité économique et la non participation des bailleurs de fonds au financement de gros investissements
- l'insuffisance de pression dans certaines zones de réseau due principalement au non respect du schéma directeur mais aussi au sous dimensionnement des conduites
- la baisse du rendement du réseau liée à la non maîtrise effective des installations et à la défaillance des équipements
- l'insuffisance des pièces de rechanges ; à cet niveau, il faut noter les ruptures fréquentes des stocks, l'absence des matériels de réparation sur le marché d'où le problème d'approvisionnement
- l'existence sur le réseau de matériels qui ne sont plus fabriqués car datant souvent de plus de deux décennies complique davantage la maintenance des installations.

V. SOLUTIONS ET INNOVATIONS

Suite à la prise réelle de conscience des responsables de la société sur l'importance de la maintenance en général et du réseau en particulier, les solutions et innovations retenues sont :

- La création et/ou la redynamisation des structures de maintenance de réseau au niveau de chaque centre. Cela permettra la mise en œuvre adéquate de toutes les opérations de maintenance avec un suivi permanent
- La sensibilisation et le recyclage des agents chargés de la maintenance du réseau. Il est très important qu'une attention soutenue soit portée à ce volet car la réussite de toute cette action en dépend.
- La mise en place d'une banque de données et la mise à jour de la cartographie (plans SAFEGES, plans réseaux, lotissements, etc...).
- L'ébauche de procédures de gestion de stock. Il faut assurer la disponibilité permanente des pièces de rechange dans tous les centres secondaires.
- L'élaboration et la mise en place des plannings conséquents de maintenance réseaux ou des consignes d'entretiens périodiques des équipements de réseaux. Un suivi rigoureux des opérations est nécessaire à tous les niveaux.

Les dernières innovations significatives qui ont été apportées concernent surtout :

- Le rehaussement du niveau des différents chefs de centres secondaires par l'affectation des agents selon un critère d'adéquation poste/profil
- L'élaboration obligatoire de rapports mensuels et trimestriels en suivant le canevas conçu par le Service Contrôle de Gestion

- La tenue des séminaires en direction des responsables des centres secondaires par l'enseignement de plusieurs thèmes relatifs à la maintenance
- La transmission des états navettes incluant souvent la mise à jour des plans réseau.

VI. CONCLUSIONS

La gestion des réseaux d'alimentation en eau potable des centres secondaires au Niger est un volet très important, malheureusement la rareté des ressources financières limite les actions qui sont programmées. Cependant, la volonté et le souci de bien faire qui animent les différents acteurs chargés de gérer les installations permettent de dire que les acquis seront tant bien que mal entretenus.

Dans l'espoir que la situation économique du pays s'améliorera, la Société Nationale des Eaux s'efforce de pérenniser les ouvrages existants, de financer des extensions de réseaux à petite échelle, d'organiser des séminaires et stages, afin de rehausser le niveau de connaissances des agents.

L'appui des bailleurs de fonds qui s'est raréfié depuis quelques années est plus que nécessaire, car la satisfaction de la clientèle passe forcément par la réalisation de gros ouvrages nécessitant par conséquent de lourds investissements.

Annexe 3.7. : Liste des autres présentations

1. **Les approches intégrées Eau-Assainissement au Niger**
(Exposé de Marianne FLACH du projet PHV/CE/PB à Dosso)
2. **Gestion financière et sécurisation des fonds de maintenance**
(Exposé de ... du projet PHV/CE/PB à Dosso)
3. **Le rôle des petits acteurs privés** (exposé par Roger Nignon de la Nigetip)

ANNEXE 3.8A
 INNOVATIONS TESTEES EN MATIERE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES
 (Hydraulique Semi-Rurale) DANS LE SUD-OUEST DU BURKINA FASO
 (Extrait du document de base et présenté par Diallo Telli)

MODES DE GESTION	PRINCIPAUX AVANTAGES	INCONVENIENTS MAJEURS
<p>I. GESTION DIRECTION OU REGIE (Gestion par la collectivité elle-même (Gestion Communautaires))</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers exercent à la fois une responsabilité, une autorité et un contrôle sur la mise en place des Services d'Approvisionnement en Eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exige la disponibilité de compétences techniques de gestion capables de garantir la pérennité des infrastructures
<p>II. GESTION DELEGUEE La Communauté charge un tiers de l'exécution du service public pour une durée assez longue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forme de gestion permet tant à la Communauté de confier certaines tâches (partiellement ou totalement) à un opérateur privé - La communauté se décharge des contraintes liées à l'établissement des ouvrages ainsi que les risque et périls liés en rapport avec leur fonctionnement - Incite le concessionnaire à investir au début du contrat et qualifiés des prestations des services 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de garantir l'intérêt général pour lequel la communauté doit assurer un contrôle des résultats techniques, financiers (Coût initial et de renouvellement des ouvrages).
<p>II.1. Concession</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Incite la communauté à l'abri des risques et périls liés au fonctionnement - Elle est une formule souple - Incite à l'amélioration de la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Exige (en général) la réalisation de l'investissement par la collectivité - Difficulté d'élaboration et de suivi des contrats - Ne conduit pas toujours à une attribution nette de la responsabilité
<p>II.2. Affranchissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge du fonctionnement par le Régisseur - Incitatif pour l'amélioration du fonctionnement - Possibilité d'amélioration de la Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques et périls au compte de la communauté - Nécessité d'un contrôle efficace par la collectivité - Prise en charge du financement et du renouvellement par la communauté
<p>II.3. Rente intéressée (Remunération fixée par un contrat tenant compte du chiffre d'affaires et d'un investissement aux résultats du service)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un contrôle efficace par la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un soin particulier pour la rédaction des contrats en raison du cumul par le général de trois fonctions distinctes (exploitation des installations, maîtrise d'ouvrages, établissement de crédit d'investissement...)
<p>II.4. Garantie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -

L'EXPERIENCE MALIENNE POUR L'AEP DES CENTRES RURAUX ET SEMI-URBAINS
(Extrait du document de base et présenté par Diallo Telli)

Contexte : MALYAIS FONCTIONNEMENT DE NOMBREUSES AEP

ANALYSE DES CAUSES DES ECHECS ET ADOPTION DE SOLUTIONS ISSUES D'UNE CONCERTATION DE TOUS LES ACTEURS DU SOUS-SECTEURS (usagers, exploitants, administrations, bailleurs de fonds, ONG, privées...)

RUBRIQUE	ASPECTS SAILLANTS
<p>I</p> <p>PROBLEMATIQUE</p> <p>II. STRATEGIE (Dispositifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Problèmes institutionnels</u> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion par l'Administration (mauvaise utilisation des recettes, non paiement des consommations) - Manque de coordination entre les acteurs - Remise en cause de l'autorité des responsables - Manque de professionnalisme sur les plans technique et financier - Difficultés de faire face aux problèmes de maintenance. • <u>Problèmes d'organisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun contrôle technique et financier de l'utilisateur des équipements - Défauts de communication entre les acteurs - Aucun moyen de formation des acteurs - Difficultés d'accès aux services. • <u>Problèmes conceptuels</u> <ul style="list-style-type: none"> - Normes mal adaptées - Méconnaissance des ressources en eau - Surdimensionnement des installations - Inadaptation et dispersion des technologies. • <u>Décentralisation des institutions et déconcentration des services de l'Etat</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise en place d'un dispositif institutionnel sous sectoriel clair</u> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des acteurs - Formalisation des interrelations - Transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes après les élections communales

I. III CADRE L'EXPLOITATION	LEGISLATIF	DE
IV. STANDARD DE DESERTE		
V. CADRE FINANCIER		
VI. VIABILITE DES INSTALLATIONS		
VII. PERENNITE (Mécanisme)		

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Définition précise de responsabilités des acteurs (soumis à l'obligation des résultats par des documents contractuels)</u> • <u>Adoption d'un modèle de gestion de type " Professionnel Privé " au service des besoins communautaires et en particulier des femmes</u> • Contrat entre la commune et l'association d'usagers ou un opérateur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mise en place d'un dispositif d'audit, de communication et de formation des différents acteurs animé par des structures légères (cellules de conseil aux AEP)</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prise en charge de l'exploitation par l'association des usagers</u> • <u>Transfert de certaines compétences aux conseils communaux</u> • <u>Institutionnalisation de la parité Homme/Femme au sein de l'association des usagers</u> • <u>Desserte par bornes fontaines (1 borne pour 400 habitants)</u> • <u>Raccordement de branchements privés (à condition que les frais soient pris en charge par les bénéficiaires)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Participation communautaire</u> • <u>Tenue de comptes d'exploitation</u> • <u>Gestion des fonds</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réalisation d'un audit technique et financier</u> • Deux visites par an • Analyse des comptes • Production d'un rapport détaillé à l'assemblée générale des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Communication et formation</u> • <u>Accès aux pièces détachées</u> • <u>Ajustement demande/production</u> • <u>Satisfaction du consommateur</u> • <u>Création d'une union d'exploitants d'AEP.</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Participation de la population à toutes les décisions importantes à travers l'association des usagers</u> • <u>Large information des résultats de l'audit en assemblée générale</u> • <u>Participation institutionnalisée des femmes</u> • <u>Vente obligatoire de l'eau à tous les usagers à un prix permettant de couvrir les charges récurrentes et le renouvellement des équipements</u> • <u>Contrôle technique et financier réguliers des exploitants</u> • <u>Communication rapide (par Radio) pour résoudre les problèmes de maintenance</u> • <u>Formation régulière de tous les acteurs par la cellule d'audit et de conseil (structure légère fonctionnant avec un comptable et un électro-mécanicien avec les revenus provenant d'une redevance sur l'eau)</u> • <u>Accès aux services des fournisseurs privés</u> 	

Annexe 4
Atelier National sur la Gestion et la Maintenance des Ouvrages
Dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement

Termes de référence pour les groupes de travail

Chaque groupe de travail travaillera en plusieurs étapes avec des résultats distincts. Chaque groupe a comme tâche de formuler des propositions d'actions à mener pour promouvoir la maintenance et la gestion de l'existant et pour créer des conditions favorables à un impact durable. Il ne s'agit pas de proposer des programmes d'investissement.

Il n'est pas nécessaire de formuler des conclusions ou des recommandations, mais de faire des propositions concrètes et réalisables pour contribuer à la préparation des tables rondes.

Etape 1 : Mise en place du groupe de travail (Mardi matin)

- Choix d'un président
- Choix d'un rapporteur
- Inventaire des compétences dans le groupe
- Identification des personnes de ressources
- Tour de table: Interprétation de l'objectif et détermination des résultats à atteindre

Résultat : Le groupe de travail est établi et adopte son plan de travail

Etape 2 : Débats sur les questions posées (Mardi Après midi)

- Compléter les questions
- Identifier les priorités et les champs d'action
- Lister des actions éventuelles pour contribuer à l'objectif donné (Niveau national, niveau départemental, niveau local (municipal), niveau communautaire)
- Choisir quelques actions (Maximum 3) qui feront l'objet d'une réflexion plus approfondie le lendemain matin.

Résultat : Le groupe de travail a déterminé les propositions à élaborer

Etape 3 : Elaboration des propositions d'actions pour 1999-2003 (Mercredi matin, 8h30-10h00)

Résultat : Description sommaire de deux ou trois actions :

- Quoi (quelle action)
- Pourquoi
- Comment
- Où
- Par qui
- Quand

Etape 4 : Synthèse du travail du groupe. (Mercredi matin 10h30-13h00)

Résultat : Le groupe est prêt pour présenter en plénière

Annexe 5.1.

Rapport du groupe de travail n° 1

Thème : Mise en œuvre de l'Initiative Afrique 2000

L'objectif général de l'Initiative Afrique 2000 est de garantir l'accès de tous les Africains à une eau de boisson saine et à un assainissement adéquat. Elle offre de nouvelles possibilités d'améliorer à moindre coût la santé des personnes insuffisamment desservies.

I. Méthodologie de travail

Le groupe a d'abord écouté des exposés relatifs à l'Initiative Afrique 2000 d'où il est constaté que : le Secteur Alimentation en Eau a bénéficié plus de financement par rapport à celui de l'Assainissement.

De ces différents exposés : la focalisation de la mobilisation des ressources internes s'avère nécessaire.

Par la suite, le travail du groupe a été axé sur trois (3) actions essentielles :

1. LA REDYNAMISATION DU COMITE NATIONAL DE SUIVI ET EVALUATION DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'analyse a fait ressortir les activités suivantes :

- 1.1. La création des comités régionaux dotés des moyens.
- 1.2. La validation et la mise en œuvre du Plan d'Action Initiative Afrique 2000 (Initiative Afrique 2000)
- 1.3. La popularisation de l'Initiative Afrique 2000, Information-Education-Communication (IEC).

A travers ce point, il sera question de :

de réaliser des missions de sensibilisation
d'organiser des ateliers, séminaires et forums.

- 1.4. L'élaboration des plans d'action régionaux basée sur les technologie appropriées et les méthodes participatives avec la recherche de financement, l'exécution et le suivi des actions programmées.

2. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ISSU DU SEMINAIRE NATIONAL TENU A HAMDALLAYE DU 13 AU 17 OCTOBRE 1997

A ce niveau, l'analyse a fait ressortir que de nombreuses activités recommandées ont été réalisées ou sont en cours et celles qui restent à réaliser sont les suivantes :

- 2.1. L'élaboration du guide méthodologique pour le programme intégré "Eau et Assainissement".
- 2.2. Le développement des indicateurs et des critères de couverture.
- 2.3. La définition des indicateurs d'impact sur la santé.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES/FORMATION/PARTENARIAT

- mobilisation des ressources matérielles, financières et humaines ;
- mise en œuvre des plans d'action ;
- création des fonds régionaux de l'eau à allouer à la maintenance des ouvrages ;
- application des textes relatifs à l'utilisation des ressources de vente des terrains urbains ;
- formation des cadres ;
- sensibilisation des populations sur les contributions ;
- développement du partenariat.

II. ACTIONS/OPINIONS (réponses aux questions des TDR par type d'action)

2.1. Redynamisation du Comité National de Suivi et Evaluation dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement

- Création des comités régionaux
- Validation et mise en œuvre du Plan d'Action Initiative Afrique 2000
- Popularisation de l'Initiative Afrique 2000 en Information-Education Communication (IEC) :
 - . mission de sensibilisation
 - . organisation des ateliers, séminaires, forums
 - . élaboration des plans d'action basés sur des technologies appropriées (promotion des chercheurs nationaux et sous-régionaux pour diminuer le coût des ouvrages à l'exécution et à l'entretien)
- recherche de financement
- suivi d'exécution.

Réponses aux questionnaires sur la redynamisation du comité régional dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement

- Quoi ? rendre le Comité National plus dynamique en le dotant des moyens
- Pourquoi ? en vue de rendre opérationnel les objectifs de l'Initiative Afrique 2000

- Comment ? par la création des comités régionaux en validant le Plan d'Action de l'Initiative Afrique 2000 par l'implication de tous les acteurs à tous les niveaux (autorités

régionales, communales, villageoises, populations, ONG).

Où ? au Plan National par l'autorité supérieure

Quand ? d'ici le 1^{er} trimestre 1999.

2.2. Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action issu du séminaire du 13 au 17 octobre 1997 (séminaire sur l'hygiène et l'assainissement à Hamdallaye)

élaboration du guide méthodologique pour le programme intégré " Eau et Assainissement
développement des indicateurs et des critères de couverture
définition des indicateurs d'impact sur la santé.

Réponses au questionnaire sur la poursuite de la mise en place du Plan d'Action de Hamdallaye

Quoi ? initiation de la dynamique de changement dans le domaine de l'Hygiène et de l'Assainissement

Pourquoi ? en vue de l'application des recommandations de l'atelier de Hamdallaye

Où ? sur l'ensemble du territoire du pays (zones péri-urbaines, zones villageoises, hameaux, groupements)

Comment ? en suivant l'application des recommandations en associant tous les intervenants dans le secteur d'Hygiène et d'Assainissement.

Par qui ? le Gouvernement et tous les acteurs sous la responsabilité des autorités.

Quand ? d'ici fin 1999.

2.3. Mobilisation des ressources

Concentrer les efforts sur la mobilisation des ressources internes.

Réponses au questionnaire

Quoi ? ressources matérielles, financières et humaines

Pourquoi ? mise en œuvre des Plans d'Action.

Comment ? création des fonds régionaux de l'eau par des textes réglementaires et allouer ces fonds à la maintenance des ouvrages d'alimentation en Eau et Assainissement (exemple du fonds de l'eau de Zinder) :

- application saine des textes relatifs à la vente des terrains et utiliser ces fonds pour l'entretien des ouvrages des terrains viabilisés,
- sensibilisation de la population par une contribution
- mise en place des moyens matériels et humains
- développement du partenariat en présentant des projets bancables et éligibles.

Où ? au niveau régional, sous-régional, international

Par qui ? Etat, collectivité, acteurs privés, organisations, population.

Quand ? jusqu'à l'atteinte des objectifs de l'Initiative Afrique 2000.

III. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Aux termes des débats sur les points de l'étude évoqués ci-dessus, les principales recommandations ont été formulées :

1. La création des fonds régionaux de l'eau par une loi ainsi que l'adoption des textes d'application pour l'utilisation des ressources de ces fonds à allouer à la maintenance des ouvrages de l'alimentation en Eau et Assainissement.
2. L'application saine des textes relatifs à l'utilisation des ressources financières issues de la vente des terrains urbains pour la viabilisation (Alimentation en Eau, Assainissement, Electricité, Voirie).
3. L'organisation d'un forum de validation du Plan d'Action de l'Initiative Afrique 2000 et l'accélération de sa mise en œuvre.
4. Initier la dynamique de changement dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement au niveau national et régional sur la base des recommandations du séminaire de Hamdallaye et des approches de l'Initiative Afrique 2000

Annexe 5.2,
Rapport du Groupe de travail n° 2

Thème : Eau et Assainissement en environnement péri-urbain.

I. INTERACTION EAU/ASSAINISSEMENT

- Le même espace péri-urbain est généralement utilisé pour le captage de l'eau de boisson, le rejet des eaux usées, les ordures ménagères et autres déchets
- Les nappes phréatiques urbaines, péri-urbaines sont par conséquent systématiquement polluées ; situation d'autant plus aggravées par certains comportements individuels (utilisation des anciens puits comme puisards, latrine, dépôt d'ordures...)
- Tous les réseaux approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées et ordures ménagères utilisent les rues comme support et sont souvent parallèles avec les risques de contamination.

II. PARTENARIAT

Les différents partenaires intervenants dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement sont :

a) L'Etat à travers :

- le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
- le Ministère de l'Équipement et des Infrastructures
- le Ministère de la Santé Publique
- le Ministère des Mines et de l'Énergie
- le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Les populations à travers :

les Associations des Quartiers
les Communes et les autres collectivités.

c) Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les privés, les sociétés concessionnaires

d) Les partenaires au développement.

III. CONSTAT

Les zones urbaines péri-urbaines sont sales (ordures et excréta sont déposés)

Les réseaux eau et assainissement insuffisants, voire même inexistant

Les textes en matière d'assainissement sont méconnus et/ou non appliqués

Le réseau assainissement n'est plus entretenu entraînant son mauvais fonctionnement et son utilisation détournée (caniveau transformé en dépôt d'ordures...)

La population ne semble pas consciente de son rôle dans la prise en charge effective de l'amélioration de l'environnement

Les quelques stations d'épuration existantes au niveau de certaines unités (hôpital national,

hôpital Lamordé, SPCN, Braniger...) ne sont plus opérationnelles
Absence d'assainissement individuel dans les zones péri-urbaines (latrine, puisard).

IV. CAUSES

Comportement à risque de la population due à une insuffisance d'information de sensibilisation, d'éducation et responsabilisation
Insuffisance de moyens matériels, financiers, humains des communes
Insuffisance de collaboration inter-sectorielle
Absence de cadre juridique, institutionnelle en matière d'Eau et d'Assainissement adéquat.

V. LES SOLUTIONS PROBABLES

1. Informer, sensibiliser, éduquer la population sur l'utilisation adéquate des réseau Eau Potable et Assainissement.
2. Harmoniser le cadre juridique et institutionnel et veiller au respect strict de la réglementation en la matière.
3. Procéder à des audits urbains participatifs.
4. Organiser le système de gestion des ordures ménagères et eaux usées.
5. Veillez à ce que les lotissements se fassent suivant la réglementation en vigueur.
6. Former et recycler les agents des municipalités.
7. Encourager les initiatives privées.

V. PROPOSITION DE SOLUTION 1999-2003

1. Audits urbains (Quoi)

Réseau Approvisionnement en Eau Potable (AEP)
Réseau Assainissement
Système actuel de ramassage des ordures
Les données socio-économiques.

Pourquoi : Pour une meilleure connaissance de la situation actuelle des infrastructures liées aux réseaux Approvisionnement en Eau Potable (AEP), Eaux Pluviales, Gestion des Déchets Solides et la Situation Socio-Economique.

Comment : Avec des enquêtes sur le terrain et des recherches documentaires.

Où : Au niveau de tous les chefs lieux de région, d'arrondissement et autres centres urbains

Par qui : Comité technique régional composé de la Commune et les services concernés

plus tous les partenaires au développement intéressés par la question.

Quand : Premier trimestre 1999.

2. Programme Information-Education-Communication (IEC) (Quoi)

Pourquoi : Information-Education, Sensibilisation continu de la population.

Comment : Campagnes audio-visuelles avec l'implication des ONG et Associations, mise en place des comités de quartier, intégration des programmes IEC à l'École.

Où : Sur l'ensemble du pays.

Par qui : Comité Technique spécialisé et les partenaires.

Quand : Après les résultats des enquêtes.

3. Amélioration des cadres institutionnels et implication du Secteur Privé (Quoi)

Pourquoi : Harmonisation des textes existants et adaptation à la nouvelle situation en matière d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) et Assainissement.

- Créer le cadre institutionnel pour l'implication du Secteur Privé dans l'amélioration de l'Environnement Urbain. Définir le mécanisme d'appui au secteur.

Comment : Elaboration, adoption, acceptation des textes réglementaires.

- Etude de moyens de financement (micro-crédits) des initiatives privées.

Où : Ensemble du pays.

Par qui : Spécialiste, comité de coordination et partenaires extérieurs.

Quand : Premier trimestre 1999.

Annexe 5.3.

Rapport du Groupe de travail n° 3

Thème : Gestion et Maintenance des Infrastructures.

Les options pour la gestion et la maintenance des systèmes d'eau est le thème confié au groupe n° III, thème pour lequel nous avons ici le plaisir de vous présenter les résultats des travaux.

Aussi et conformément aux termes de référence, la 1^{ère} étape de nos travaux a porté sur l'interprétation du thème proposé d'une part et les résultats attendus à partir de son traitement d'autre part.

A l'issue de cette 1^{ère} étape, il a été ainsi retenu que le thème en question est relatif aux problématiques liées aux différentes modes de gestion des fonds et aux systèmes de maintenance des équipements, pratiqués ou connus, dans le cadre de l'alimentation en eau des bénéficiaires.

Cette problématique amène à dégager les atouts et faiblesses des différents modes de gestion et systèmes de maintenance correspondant, ce en tenant compte des contextes nouveaux, à savoir :

- la décentralisation
- la prochaine privatisation de la SNE
- le désengagement progressif de l'Etat
- la demande croissante en systèmes d'eau compte tenu de l'urbanisation et de l'accroissement de la population dans les villes et villages ; sans oublier la prochaine tenue de la table ronde Gouvernement/Partenaires du secteur de l'eau et de l'assainissement, table ronde qui marque bien le retour de nos partenaires extérieurs.

En seconde étape, le groupe a procédé à l'inventaire des différentes formes de gestion actuellement pratiquées ou connus notamment :

- la gestion SNE
- la gestion privée (Chadakori, Mali, Burkina)
- la gestion communautaire largement pratiquée dans le pays.

Compte tenu donc de la prochaine privatisation de la SNE, les réflexions ont été axées sur les modes de gestion communautaire et privé et ont consisté

1. A dégager les avantages et inconvénients de chaque forme de gestion, ce qui a permis d'apprécier l'efficacité de chacune des formes, efficacité liée à la taille et aux conditions d'exploitation du système.
2. A identifier les actions concrètes et réalisables à engager afin de créer les conditions favorables pour :
 - redynamiser la gestion communautaire actuelle, largement pratiquée au niveau des systèmes d'eau (Mini-AEP, PMH, PC) ;

- faciliter la mise en place de la gestion privée qui sera prochainement instaurée et susciter l'intérêt dans la libre adhésion pour ce mode de gestion par les bénéficiaires et les opérateurs privés ;
- créer les conditions favorables pour assurer une maintenance correcte des installations.

A l'issue des débats, les actions concrètes ci-après à mettre en œuvre, ont été retenues :

1. Améliorer et approfondir le cadre juridique, réglementaire et fiscal

Pourquoi : Créer les conditions favorables au développement des différents modes de gestion.

Comment :

assouplir les charges fiscales
 faciliter l'accès aux crédits bancaires (création d'une banque de l'eau)
 répertorier, évaluer développer les expériences existantes
 élaborer des textes additionnels (cahier des charges, statuts et règlements intérieurs, contrats...)
 diffuser les textes.

Où : au niveau national

Par qui : Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement en collaboration avec les autres ministères concernés : engagement de spécialistes ; médias

Quand : dans 6 mois.

2. Réorganiser les bénéficiaires

Pourquoi : améliorer l'efficacité de la gestion

Comment : tester les associations d'usagers, promouvoir les audits de gestion

Où : au niveau local, régional

Par qui : Etat, Secteur Privé, Leaders d'opinion

Quand : dans un bref délai.

3. Mettre les bénéficiaires en position de maître d'ouvrages

Pourquoi : appropriation du système d'eau

Comment : accélérer le processus de la décentralisation et IEC

Où : au niveau local, régional

Par qui : Etat, Services Techniques, ONG

Quand : court terme.

4. Redynamiser le système de maintenance

Pourquoi : alléger les charges de maintenance

Comment : - harmoniser le parc des équipements
promouvoir les structures spécialisées en maintenance des équipements
mettre en place un plan de maintenance adéquat.

Où : au niveau local, régional

Par qui : Etat, Secteur Privé, Projets, ONG

Quand : 1 an

5. Mise en place d'un système de suivi moins cher, à la charge des bénéficiaires

Pourquoi : responsabilisation pour la prise en charge totale du processus

Comment : participation financière des bénéficiaires, recherche action

Où : au niveau local, régional

Par qui : Etat, Bureaux spécialisés, projets, ONG

Quand : A moyen terme.

Annexe 5.4,

Rapport du Groupe de travail n° 4

Thème : Développement des capacités et formation.

Dans un premier temps, le groupe a procédé à un inventaire des compétences disponibles en son sein, avant de passer à un brainstorming qui a permis aux membres d'avoir une compréhension uniforme de l'exercice.

L'objectif visé est de structurer, promouvoir, diffuser et coordonner les capacités des différents acteurs en gestion et maintenance dans le domaine de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement en vue de pérenniser le fonctionnement des infrastructures.

Les capacités se définissent comme suit : la compétence, les connaissances, le savoir faire et les moyens matériels et financiers.

Dans une seconde étape, l'on retiendra que le guide national d'animation de programmes d'hydraulique villageoise est largement diffusé et appliqué à travers le pays par les différents acteurs : il existe cependant à évaluer son impact et au besoin le mettre à jour.

D'autres instruments du même genre sont également disponibles auprès des projets et ONG.

Tout de même, le groupe s'interroge s'il n'existe pas d'autres guides qu'il faille porter à la connaissance du présent atelier.

Le volet Hygiène et Assainissement par contre semble peu organiser. Il y a une nécessité impérieuse d'en élaborer un guide.

Au total, le groupe estime qu'il faut vulgariser les textes régissant les volets Eau, Hygiène et Assainissement et si nécessaire les adapter au contexte actuel caractérisé par une crise financière sans précédent et un libéralisme tous azimuts.

Ce faisant, les différents acteurs de la société civile doivent jouer un rôle de plus en plus accru dans la promotion, la gestion et la maintenance des infrastructures d'Eau et d'Assainissement.

S'agissant des institutions de formation, on peut citer :

Au plan national :

- l'Institut Pratique du Développement Rural de Kollo (IPDR)
- le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA) de Banizoumbou
- l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) de Zinder
- l'Ecole des Mines de l'Air (EMAIR) d'Agadez
- l'Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG) de Niamey
- l'Université Abdou Moumouni Dioffo de Niamey (UAMD)
- l'Institut de Santé Publique (ISP) de Niamey

- le Laboratoire d'Analyse et de Santé Publique (LANSPIX) de Niamey
 Au plan international, l'on retiendra :

- l'ECICA de Bamako
- l'ENI de Bamako
- l'ETSHER de Ouagadougou
- l'EIER de Ouagadougou
- le CREPA de Ouagadougou
- l'IPD/AOS de Ouagadougou
- le Centre AGRHYMET de Niamey
- autres bailleurs.

Le groupe a par la suite identifier les différents acteurs, ainsi que leurs besoins en formation conformément au tableau qui suit :

Tableau 1 : Besoins en formation

ACTEURS	BESOINS
1. Les responsables politiques	Information Sensibilisation
2. L'Administration Publique	Formation initiale Formation continue Formation spécifique (atelier, séminaire, colloque, journée de réflexion)
3. Les collectivités	Formation spécifique Information Sensibilisation
4. Les populations bénéficiaires	Formation spécifique Sensibilisation Encadrement et suivi des utilisateurs
5. Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Formation initiale Formation continue Sensibilisation
6. Bailleurs de fonds (projets)	Information Sensibilisation
7. Opérateurs privés (dépositaires de pièces détachées, installateurs, artisans réparateurs, entreprises de maintenance)	Formation initiale Formation continue Information Sensibilisation
8. Institutions de formation	Formation spécifique

Le groupe a ensuite énuméré les actions pouvant contribuer à l'objectif gestion et maintenance des infrastructures :

1. Définir une politique claire et cohérente en matière d'hygiène, d'Hygiène et d'Assainissement.
2. Elaborer un guide en matière d'Hygiène et d'Assainissement à l'image du Guide

National de l'Formation en Gestion et Maintenance des Infrastructures Hydrauliques.

3. Actualiser et élaborer des textes juridiques en matière d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement.
4. Promouvoir le Secteur Privé en vue de l'amener à s'intéresser davantage aux secteurs Eau, Hygiène et Assainissement.
5. Faciliter l'accès des opérateurs privés aux crédits et à l'équipement.
6. Harmoniser l'intervention des différents acteurs.
7. Accélérer le processus de décentralisation.
8. Promouvoir les institutions de formation
9. Renforcer les services administratifs en moyens matériels.
10. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des communautés de base.
11. Promouvoir les ressources humaines du Secteur Privé et de la Société Civile.
12. Diffuser et appliquer les textes en matière d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement.
13. Améliorer la circulation des informations à tous les niveaux.

Le groupe a retenu les groupes cibles ci-après :

communautés de base ;

opérateurs privés ;

administration et responsables politiques pour lesquels des actions prioritaires ont été définies et présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 2 : Actions prioritaires

ACTEURS	ACTIONS PRIORITAIRES	POURQUOI ?	COMMENT ?	OU ?	PAR QUI ?
1. Communauté de base	- Sensibilisation - Encadrement	Bénéficiaire mais faiblement impliquée Constat problème de maintenance Objectif : Comité de Gestion	Organiser Former Sensibiliser Appuyer en impliquant les leaders d'opinion	Au niveau de la Communauté	Services techniques Administratifs Collectivités Opérateurs privés ONG Médias
2. Opérateurs privés	- Formation initiale - Formation spécifique - Sensibilisation - Appui	Engagement progressif de l'Etat Faible compétence et faible expérience dans le domaine Moyens limités	Organiser Former Appui financier et matériel	Au niveau local, national et international	Etat Collectivité Bailleurs de fonds Organismes de formation
3. Administration et responsables politiques	Formation initiale Formation	Politique... vente en matière d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement -Application des textes Actualisation et élaboration de textes Efficience de l'Administration	Formation initiale Tables rondes Plaidoyer Atelier Implication	l'Administration, les institutions de formation Les responsables politiques à tous les niveaux	Institutions de formation, de recherche et d'appui Les cadres techniques de l'Administration

Annexe 6
Fiches d'action : Action prioritaire

Action 1

Titre :
Redynamisation du Comité National de Suivi et Evaluation dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement.
Objectif
Rendre opérationnel l'Initiative Afrique 2000 au Niger.
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des moyens humains et financiers pour pouvoir réaliser un programme de travail à élaborer ; - Création de comités régionaux de concertation en impliquant tous les acteurs régionaux et locaux (y compris les ONG, les Associations et le secteur privé ; - Faciliter la préparation et la mise en œuvre des programmes régionaux, intégrés pour la gestion et la maintenance durable.
Conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> - Décisions de pratique concernant la dotation en moyens (Janvier 1999) ; - Programme de travail élaboré (Février 1999) ; - Politique nationale en matière d'hygiène et d'Assainissement adoptée (Mars 1999) ; - Moyens de mise en œuvre identifiés (Avril 1999) ; - la Capacité d'accompagnement et d'appui au processus , mise en place ou identifiée.
Période de mise en œuvre :
Mi-1999 – 2003.
Coût estimatif (niveau national)
20 millions de F CFA.
Source de Financement :
Gouvernement du Niger

Fiche d'action prioritaire

Action 2

Titre :
<u>Poursuite de la mise en œuvre du plan d'Action de Hamdallaye dans une dynamique de changement hygiène et assainissement</u>
Objectif
Appliquer les recommandations du Séminaire National de Hamdallaye sur l'intégration de l'hygiène et de l'assainissement dans les programmes d'hydraulique villageoise et semi urbaine.
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'approche intégrée sur l'ensemble du territoire national y compris les zones péri urbaines (IEC) ; - Associer tous les intervenants dans le secteur ; - Développer des indicateurs et des critères de couverture ; - Assurer le financement des composantes hygiène et assainissement avec l'accent sur le

changement des comportements et les technologies appropriées.	
Conditions critiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Les principes et les expériences des programmes sont bien connus par les responsables au sein des programmes et au sein des agences de coopération extérieures ; - Un pourcentage des budgets (5 à 10 %) est alloué à l'hygiène et l'assainissement ; - Ce guide méthodologique est finalisé et valorisé. 	
Période	
Promotion de l'approche intégré	Premier semestre 1999
Mobilisation de ressources	2eme semestre 1999
Mise en œuvre	2000 - 2003
Coût estimatif	
5 - 10 % de l'ensemble des financements dans le secteur.	

Fiche d'action prioritaire

Action 3

Titre	
Mobilisation des ressources internes	
Objectif	
Mise en œuvre des plans d'actions pour la gestion et la maintenance avec les moyens locaux.	
Description	
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de textes réglementaires pour la création de fonds régionaux d'eau ; - Allocation de fonds et adoption de procédures pour leur utilisation spécifique à la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement (tenir compte de l'expérience de Zinder qui semble peu réussie) ; - Mise en place des structures de gestion et de contrôle. 	
Conditions critiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Les textes sont bien élaborés (utilisation des fonds uniquement pour la maintenance et des extensions de systèmes) ; - La gestion et la maintenance des systèmes sont assurées suivant des normes et des procédures appropriées ; - Le suivi et le contrôle sont assurés ; - La population exerce un contrôle sur l'utilisation des fonds ; - Les bailleurs en fonds sont impliqués et soutiennent le concept. 	
Période de mise en œuvre	
- Préparations initiales	début 1999 ;
- Adoption des textes	Juin 1999 ;
- Mise en place initiale	début 2000 ;
- Test	2000 - 2001
- Mise en place dans les régions	2002
Coût estimatif	
A déterminer par une étude approfondie.	
Financement : Local.	

Fiche d'action prioritaire

Action 4

Titre	
Audits urbains suivant une approche participative.	
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une meilleure connaissance de la structure actuelle : Etat des systèmes et des réseaux ; Pratique existantes ; Situation socio-économique ; Options pour l'amélioration et la gestion ; Identification des ressources. * 	
Description	
<ul style="list-style-type: none"> - Pré enquêtes sur le terrain ; - Recherches documentaires ; - Création de comités techniques régionaux (communes, services techniques, partenaires au développement) ; - Programmation des travaux des comités ; - Réalisation des audits dans 3 villes secondaires. - Analyse des résultats et des contraintes ; - Guide méthodologique ; - Programme pilote dans les villes intéressées ; - Suivi du programme pilote ; - Utilisation des expériences dans le cadre du programme sur l'environnement urbain. 	
Conditions critiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires en développement s'intéressent à la démarche ; - Plusieurs villes à impliquer l'ensemble des acteurs ; - - Le rôle des acteurs privés et de ONG est stimulé par le cadre institutionnel et réglementaire. 	
Coût estimatif	
Pré enquêtes	3 millions de F CFA
Audit	6 millions de F CFA
Programmes pilote	PM

Fiche d'action prioritaire

Action 5

Titre	
Programme d'information-évaluation-communication pour les zones urbaines.	
Objectif	
Changement de comportement des populations et des institutions.	
Description	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les messages ; - Stimuler le dialogue entre les acteurs ; - Campagnes audio visuelles avec implication d'ONG et d'Associations ; 	

<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres/Débats ; - Mise en place de comités de quartiers ; - Intégration des programmes d'IIC en matière d'hygiène et d'assainissement à l'école ;
Conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> - Des ONG Internationales soutiennent le programme comme SNV Niger par exemple ; - Le Gouvernement et les autorités locale créent des conditions favorables à des initiatives de base et ont des messages cohérents.
Période de mise en œuvre
Après le résultat des pré enquêtes (voir action 4).
Coût :
A déterminer.
Source de financement
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des messages et programmation (ONG Internationales, bailleurs de fonds) - Mise en œuvre : Ressources locales et ONG.

Fiche d'action prioritaire

Action 6

Titre
Amélioration des conditions pour l'implication du secteur privé dans le milieu urbain
Objectif
Stimuler et multiplier les initiatives privées dans la gestion et la maintenance des services d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain
- Description
<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des textes existants et adaptation à la situation actuelle du secteur en milieu urbain ; - Définir les mécanismes d'appui au secteur privé ; - Gérer le cadre institutionnel approprié pour l'implication du secteur privé comme partenaire indispensable et reconnu ; - Créer des garanties pour la continuité et l'autonomie des opérateurs privés ; - Formaliser le partenariat par des contrats appropriés - Développer des structures de contrôle et de suivi avec participation des usagers.
Période de mise en œuvre
1999-2001.
Coûts
PM
Source de financement
Etat

Fiche d'Action Prioritaire

Action 7

Titre
Améliorer et approfondir le cadre juridique, réglementaire et fiscal.
Objectif
Créer les conditions favorables au développement des différents modes de gestion.
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier et élaborer les expériences existantes ; - Elaborer des textes additionnels (cahiers de charges, statuts, règlements intérieurs, contacts) pour la mise en place des modes de gestion ; - Minimiser les charges fiscales ; - Faciliter l'accès au crédits bancaires ; - Diffuser les textes ; - Identifier une capacité de soutien et de suivi au niveau régional dans chaque région.
Conditions critiques
- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement en collaboration avec les autres Ministères (engager des spécialistes et développer l'action sans attendre).
Coût
Cette action n'engendre pas de coût particuliers, car ceci rentre parfaitement dans les attributions des ministères impliqués.

Fiche d'Action prioritaire

Action 8

Titre
Uniformisation et standardisation des équipements
Objectif
Développer et redynamiser des systèmes d'entretien technique viables.
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec ONG, bailleurs de fonds, secteur privé etc ; - Définir les règles du jeu ; - Obtenir l'engagement de bailleurs de fonds et des décideurs de suivre ces règles ; - Identification des structures spécialisées de maintenance des équipements et des ouvrages.
Conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires au développement reconnaissent leur responsabilité respective dans le cadre du développement de la maintenance ; - les décideurs sont informés du problème et communiquent avec les techniciens.
Période de mise en œuvre
1999
Coût
Cette action n'engendre pas de coût particulier.

Fiche d'Action Prioritaire

Action 9

Titre
Mise en place des systèmes de suivi et de contrôle à base communautaire
Objectif
Créer les conditions pour une gestion autonome durable des petits réseaux
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Repertorier les expériences en matière de suivi à base communautaire ; - Identifier quelques petits réseaux d'eau potable pour recherche action ; - Développer des modules de formation ; - Formation des agents de suivi ; - Suivi et évaluation.
Conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs expériences peuvent être identifiées ; - Une capacité à réaliser cette action peut être identifiée.
Coût
Cette action engendre des actions sur le terrain, mais peut être réalisée dans le cadre de programmes existants.
Coordination et suivi au niveau national : F CFA 6 000 000
Recherche Action : F CFA 30 000 000
Source de financement
Gouvernement du Niger (conception, coordination et suivi)
Partenaires au développement
OMS.

Fiche d'Action Prioritaire

Action 10

Titre
Formuler un programme de développement des capacités en matière de gestion et de maintenance dans le secteur eau et assainissement.
Objectif
Développer une capacité d'appui à la formation et au développement des capacités en vue de satisfaire les besoins de formation continue dans le secteur
Description
<ul style="list-style-type: none"> - Identification de capacités existantes (niveau régional, national) ; - Elaborer un programme sur la base des priorités établies par le groupe 4 de l'atelier national.
Conditions critiques
<ul style="list-style-type: none"> - Un pourcentage suffisant du budget de l'Etat et des bailleurs de fonds est alloué au développement des capacités pour les programmes intégrés eau et assainissement et pour la gestion et la maintenance ; - Des ONG peuvent être identifiées au niveau régional pour la mise en œuvre ; - Une capacité existe au niveau national pour assurer la pérennité du développement des capacités.
Coûts
<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer lors de la formulation du programme ; - Mission de formulation : PM.
Source de financement
PNUD OMS Autres bailleurs de fonds ONG Usagers Etc.

Annexe 7**Liste des invités****Les Officiels**

Ministre de la Santé Publique
 Ministre l'Équipement et des Infrastructures
 Ministre de Développement Social de la Population, de la Promotion de la Femme et de la
 Protection de l'Enfant
 Ministre du Plan
 Sous-Préfet de Kollo
 Député National
 Chef de Canton de N'Dounga

II. Les Organismes

Le Représentant de l'OMS
 La représentante de l'UNICEF
 Mission Française de Coopération
 Le Représentant de l'IUED
 Coopération Suisse
 Coopération Danoise
 L'AFD
 Le Représentant de la SNV
 DANIDA
 FED
 Coopération Luxembourgeoise
 GTZ

III. Structures Nationales, Projets, ONG, Associations

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

DIH	5
DRE	1
DGR	1
DE	1
DEPIR 1	
IGS	1
DDH	7
CFTEA	1
SNAHER	1

Ministère de la Santé Publique

DPSA 3	
DEP	1
DDS	7

SUSAS 1

3. Ministère de l'Équipement et des Infrastructures

DEP 2
DDE/I 7

4. Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

DEP 1

5. Ministère du Plan

DPP 1

6. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

DAT 2
Mairie 8

7. Projets

PHV/CE/PB/Dosso
Projet NER/Zinder
PHV/CE III
Projet Appui aux Opérateurs du Secteur Hydrauliques
Projet FAC Centres Ruraux

ONG, Associations, Bureaux d'Etudes

OPTEN
CSDN
FABA (S/C CUN)
AFVP
KRB
NIGER CONSULT
ANTEA
BERIA
CEH SIDI
BCEOM
BEST
BEGHS
SOPADE
AMAN IMAN (S/C AFVP)
SAPTA
ANPHA

Annexe 8
Liste des participants

NOM ET PRENOMS	STRUCTURES
1. IBRAHIM ISSA BAARE	DPSA MSP/NY
2. ISSIYA SOULEY	" "
3. ALI MOROU	" "
4. MAMANE MAYAKI	" "
5. GARBA RADJI	DRE MHE/NY
6. ABOU HALIDOU	MIAT NY
7. DAN MARADI GARA	DRE SNAHER/NY
8. TARORE BOUBACAR	DIH/MHE/NY
9. MANIROU MAGAGI	DEPIR/NY
10. IDI HASSANE	DSCU N/NY
11. MAHAMADOU LAMINE ELH. M.	DUH/MEI/NY
12. ABDOU NADERE	MDSP/P/E/NY
13. ALI HASSANE	OPTEN/NY
14. OUSSEINI HAMZA	MEI/DUH/SCA/NY
15. Mme AKINE FATOUMA	DPP/MP/NY
16. Melle RAMATOU ADAMOU	ANPHA/NY
17. MADI Z. IBRAHIM	DGR/MHE/NY
18. ALI SAIDOU	SUSAS/NY
19. Mme DJENEBA COULIBALY	CSDN/NY
20. TANKARI CHAIBOU	DIH/MHE/NY
21. MAHAMANE LAWAN IBRAHIM	SNE/NY
22. TINAOU MAMAN SANI	MEI/DUH/SCA/NY
23. MAMANE ABDOU	DIH/MHE/NY
24. ABDOULAYE OUMAROU	IGS/MHE/NY
25. BOUKARI OUSMANE	CFTEAM/MHE/NY
26. MAHMANE MALAM SOULEY	DIH/MHE/NY
27. MAMAN HABOU	DAT/MI/AT/NY
28. ROLAND LOUVEL	DIH/MHE/NY
29. HERVE LEVITE	DIH/MHE/NY
30. YACOUBA BOUREIMA	DE/MHE/NY
31. MAMANE ABDOU	SHU/DIH/NY
32. MOREL GERARD	BCEOM
33. BEZIAN PIERRE	ETSHER/CEFOC/NY
34. HASSANE MAHAMADOU	SNV/NIGER/NY
35. MAHAMADOU OUMAROU	OMS/NY
36. BASTEMEYER TEUN	IRC (Consultant OMS) NY
37. ABDOU HASSANE	Représentant IUED/NY
38. ISSA SOUMANA	APED/MHE/NY
39. HANS CHRISTIAANSE	SNV/Assistant Techn./ONG/NY
40. MOUSTAPHA MAMAN RABIOU	KRB/Ingénieur, Conseiller, NY
41. DOULA ADAMOU	SSME/DIH/MHE/NY
42. NIGNON ROGER	NIGETIP NY

43. YACOUBA ABDOU	ONG/FABA/NY
44. ABDOU HASSANE	TP/AGADEZ
45. ISSOUFOU YADIDI	SHA/DDS/AZ
46. ADAMOU TAHIROU	MAIRIE/AZ
47. KALLA MOUSSA HAMIDOU	DDE/I/DA
48. SOUMAILA ANGOU	MAIRIE/DA
49. ADAMA BOUKARI	DDS/DA
50. MAMAN ABDOU	DDH/DA
51. DJIBO SOUMANA	MAIRIE/DO
52. YAHAYA SALAMI	DDE/DO
53. IBRAHIM ADAMOU	DDS/DO
54. HALIDO MOUSSA	DDH/DO
55. FALA MAIDOUKIA	DDE/MI
56. LAOUALI DAN DUNGASS	DDS/MI
57. SALEY SOUMANA	MAIRIE/MI
58. EL. RABO DAN DADI BAKO	DDH/MI
59. MAHAMAN BIZO	DDS/TA
60. SALOU HAMIDOU	DDE/I/TA
61. OUSMANE AMADOU	DDH/TA
62. OUMAROU AMADOU	MAIRIE/TA
63. MODY ISSAKA	DDS/TI
64. ABDOU DJIBO	DDH/TI
65. ADAMOU NOUHOU HAMIDOU	DDE/I/TI
66. SOUMANA ISSIFI	DS/TI
67. MAMANE ISSOUFOU	DDE/I/ZR
68. ARZIKA ISSAKA	MAIRIE/ZR
69. ISSA ABDOULAYE	DDH/ZR
70. MOUSSA BOUBACAR	DDS/ZR
71. MARIANNE FLACH	PHV/CE/PB/DOSSO
72. DIALLO TELLI	Consultant National

Annexe 9**Motion de Remerciement**

Les participants à l'Atelier National sur la Gestion et la Maintenance des Ouvrages dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, réunies du 07 au 10 décembre 1998 à Kollo, remercient les autorités administratives et coutumières et la population de Kollo pour l'accueil chaleureux dont il ont fait l'objet.

Kollo le 10 décembre 1998

L'Atelier

Motion spéciale à l'endroit de l'OMS

Les participants à l'Atelier National sur le Gestion et la Maintenance des Ouvrages dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, réunis du 07 au 10 décembre 1998 à Kollo, remercient la Représentation de l'OMS au Niger pour le financement du présent séminaire, l'appui technique et financier qu'il ne cesse d'apporter pour le développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, et l'encourage à continuer cette noble et exaltante mission.

Kollo, le 10 décembre 1998

L'Atelier

Annexe 10

Synthèse des travaux de l'Atelier

Du 07 au 10 Décembre 1998 s'est tenu à Kollo, l'atelier national sur la Gestion et la Maintenance des Ouvrages dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Les objectifs assignés à cet atelier sont :

- contribuer aux préparations des «tables rondes» sectorielles ;
- apporter des éléments pour mettre en oeuvre l'initiative Afrique 2000 au Niger
- avancer le dossier «zones péri-urbaines» ;
- analyser les options pour la gestion et la maintenance ;
- proposer un programme pour le développement des capacités ;
- identifier les capacités d'accompagnement.

Après plusieurs communications sur des thèmes variés tous relatifs à la problématique de la gestion et de la maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement, quatre (4) groupes de travail ont été constitués.

Groupe 1 : Mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000 ;

Groupe 2 : Eau et Assainissement dans l'environnement péri-urbain ;

Groupe 3 : Les options pour la gestion et la maintenance des ouvrages d'eau et d'assainissement ;

Groupe 4 : Développement des capacités et formation.

Le contexte actuel se caractérise par :

- un désengagement accéléré de l'Etat ;
- le non-respect des textes et des normes en matière d'eau et d'assainissement.

Corrélativement la gestion et la maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement n'est pas satisfaisante du point de la faible implication des communautés de base.

A la lumière de ce qui précède l'atelier formule les recommandations suivantes :

I. Pour mettre en oeuvre l'Initiative Afrique 2000

L'atelier recommande :

1. La création des fonds régionaux de l'eau pour une disposition législative et des textes réglementaires relatifs à l'utilisation de ces ressources, principalement en vue de la maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement.
2. L'application saine des textes relatifs à l'utilisation des ressources générées par la vente des terrains urbains.
3. L'organisation d'un forum de validation du plan d'action de l'Initiative Afrique 2000 et l'accélération de sa mise en oeuvre.

II. Pour apporter des éléments d'amélioration pour la gestion de l'eau et de l'assainissement en milieu péri urbain.

L'atelier recommande :

1. La réalisation d'audits urbains participatifs (aspects techniques, institutionnels, sociaux) en vue de maîtriser les réseaux d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et les données socio-économiques.
2. L'harmonisation et l'adaptation des textes existants en matière d'eau et d'assainissement à la nouvelle situation en vue de l'implication du secteur privé dans l'amélioration de l'environnement.

III. Dans le domaine de la gestion et de la maintenance de ces ouvrages

L'atelier recommande de:

1. Accélérer le processus de décentralisation en vue de responsabiliser l'avantage les populations :
2. améliorer les textes réglementaires et institutionnels.
3. Développer les outils (les audits, le fonds régional de l'eau, l'association des usagers) en vue de favoriser la pratique des 2 modes de gestion (privé et communautaire) ;
4. Harmoniser le parc d'équipement en vue d'alléger les charges de maintenance (disponibilité des pièces) ;
5. Promouvoir les structures spécialisées de maintenance des infrastructures et équipements d'eau et d'assainissement ;
6. Que le Gouvernement exprime sa volonté d'assurer l'impact durable de manière concrète en assurant le financement d'une composante du programme local pour la gestion et la maintenance dans le cadre de l'Initiative Afrique 2000 d'eau et d'assainissement.

IV. Pour le renforcement des capacités et formation

L'atelier recommande :

- I. L'information et la sensibilisation des décideurs politiques et des cadres de l'administration ;
2. Appuyer les opérateurs privés afin qu'ils soient plus opérationnels ;
3. Former et encadrer les communautés de base, en vue de pérenniser la gestion, la maintenance des équipements et infrastructures d'eau et d'assainissement.

Fait à Kollo le 10/12/98

Annexe II
Communiqué final

L'atelier national sur la gestion et la maintenance des ouvrages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, tenu à Kollo du 07 au 10 Décembre 1998 a eu comme principaux objectifs :

- contribuer aux préparations des «tables rondes» relatifs au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- favoriser l'opérationnalisation de l'Initiative Afrique 2000 sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement au Niger ;
- apporter des éléments pour l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement en zones péri urbaines ;
- analyser les options sur la gestion et la maintenance des ouvrages d'adduction d'eau potable et d'assainissement ;
- proposer un programme d'actions prioritaires pour le développement des capacités dans le secteur.

Après la cérémonie d'ouverture présidé par le Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, l'atelier a débuté par des présentations thématiques et des études de cas au Niger et dans la sous région.

Des différents thèmes traités, on peut citer :

- l'Initiative Afrique 2000, ses principes et sa mise en œuvre au Niger ;
- gestion financière et sécurisation des fonds de maintenance projet Hydraulique Villageoise/Conseil de l'Entente/Pays Bas/Dosso ;
- les expériences du Mali et du Burkina Faso en matière de gestion des infrastructures hydrauliques.

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis en commission.

Quatre (4) ont été constitués à cet effet, en vue de traiter les thèmes suivants :

- Groupe 1** : Mettre en œuvre l'Initiative Afrique 2000 ;
- Groupe 2** : La gestion de l'eau et de l'assainissement en zones péri urbaines ;
- Groupe 3** : Les options pour la gestion et la maintenance des systèmes d'eau ;
- Groupe 4** : Le développement des capacités et de la formation.

Les travaux de ces groupes ont été sanctionnés par des propositions d'actions prioritaires à court et moyen terme amendés et adoptés par la plénière.

Fait à Kollo le 10/12/98
L'atelier.